

# Rapport annuel 2020

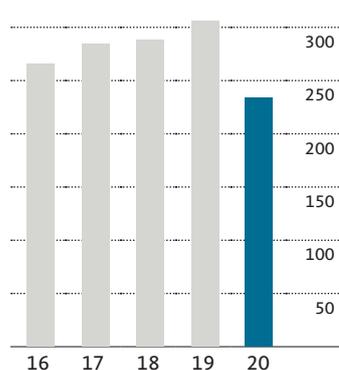
Le 63<sup>e</sup> rapport financier de la Banque Migros SA

Comptes annuels en mio de CHF / Variation	2020	
Somme du bilan	50'769	+7,9%
Prêts à la clientèle	42'249	+4,5%
Fonds de la clientèle	38'594	+6,9%
Capitaux propres <sup>1</sup>	4'211	+3,5%
Produit d'exploitation	572	-10,5%
Charges d'exploitation	314	+3,5%
Résultat opérationnel	237	-22,7%
Bénéfice de l'exercice	193	-16,3%
Dépôts de la clientèle	13'748	+6,6%
Volume des fonds de placement	2'978	+7,0%
Effectif du personnel <sup>2</sup>	1'406	+3,2%
Nombre de succursales	68	+1

Normes de fonds propres		
Fonds propres pouvant être pris en compte	4'141	+3,6%
Fonds propres exigibles	1'594	-10,3%

Ratios		
Fonds de la clientèle en % des prêts à la clientèle <sup>1</sup>	91,4%	
Rendement des capitaux propres <sup>3</sup>	5,7%	
Cost/income ratio <sup>4</sup>	48,5%	

Résultat opérationnel en mio de CHF



Capitaux propres en mio de CHF



Malgré la crise du coronavirus, la Banque Migros a pu nettement accroître son volume d'affaires en 2020. Ainsi, les créances hypothécaires ont progressé de 4,5% à 40 milliards de francs, et le nombre de mandats de gestion de patrimoine a augmenté de 23,2%. Parallèlement, la Banque Migros a mis à profit sa capacité bénéficiaire et financière pour procéder, à titre préventif, à des corrections de valeur de CHF 71,4 millions dans le cadre de sa politique de risque prudente. Cette extension de la prévention des risques a entraîné une baisse des bénéfices, mais a renforcé la résilience déjà élevée de la Banque Migros.

**Fabrice Zumbrunnen**

Président du Conseil d'administration

**Manuel Kunzelmann**

Président de la Direction générale (CEO)

## Table des matières

Avant-propos du président du Conseil d'administration	2
Rapport de situation de l'exercice 2020	3
Bilan au 31 décembre 2020	7
Compte de résultat 2020	8
Utilisation du bénéfice	9
Tableau des flux de trésorerie 2020	10
État des capitaux propres	11
Annexe aux comptes annuels	12
Informations relatives au bilan	23
Informations relatives aux opérations hors bilan	38
Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles	39
Rapport de l'organe de révision	41
Gouvernance d'entreprise	45
Régions et succursales	57

<sup>1</sup> y compris réserves pour risques bancaires généraux et avant répartition du bénéfice

<sup>2</sup> effectif corrigé du temps partiel, places d'apprentissage à 50%

<sup>3</sup> résultat opérationnel en % de la moyenne des capitaux propres

<sup>4</sup> rapport entre les charges d'exploitation et le produit d'exploitation (hors variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts)

## Avant-propos du président du Conseil d'administration

2020 a été une année sombre qui nous a tous sollicités. Pendant la crise du coronavirus, la Banque Migros a assumé ses responsabilités en tant que banque active dans l'ensemble de la Suisse et a contribué de manière conséquente à la garantie de l'approvisionnement national en services financiers. Elle y a notamment veillé dans la distribution, en renforçant les possibilités de conclusion en ligne et les conseils vidéo et en maintenant ouvertes la grande majorité de ses succursales pour des conseils physiques urgents durant le confinement. En outre, elle a soutenu les PME et les indépendants en participant aux aides transitoires COVID-19 de la Confédération et aux programmes cantonaux complémentaires, en parrainant des conseils gratuits pour les mesures de crise des entreprises et en facilitant temporairement l'amortissement pour les financements individuels de clients.

Le 1<sup>er</sup> mai 2020 – en plein confinement –, Manuel Kunzelmann a pris ses fonctions de nouveau CEO de la Banque Migros. En collaboration avec les autres membres de la Direction générale et le Conseil d'administration, il a, au cours de l'exercice sous revue, lancé un processus stratégique en réponse à la mutation rapide et profonde de l'environnement des marchés financiers. La nouvelle stratégie doit s'appuyer sur les points forts éprouvés de la Banque Migros et développer le modèle d'affaires actuel.

Les collaborateurs ont réagi avec beaucoup d'engagement personnel aux changements internes et externes. La Banque Migros est ainsi parvenue à développer ses activités de base durant l'exercice sous revue. Elle a profité de la forte reprise des marchés des actions ainsi que de la demande privée et commerciale soutenue de biens immobiliers. Parallèlement, la Banque Migros a mis à profit sa capacité bénéficiaire et financière pour procéder, à titre préventif, à des corrections de valeur dans le cadre de sa politique de risque prudente. Ce faisant, elle a accepté une baisse des bénéfices, mais a continué de renforcer sa prévention des risques. Grâce à ce coussin de sécurité supplémentaire et à la nouvelle stratégie, la Banque Migros est bien positionnée pour l'avenir.

2020 a été une année marquée par de nombreux défis. Nous les avons relevés et pouvons avancer en toute confiance. Je remercie les clients pour leur fidélité à la Banque Migros durant l'exercice sous revue. Je remercie également tous les collaborateurs et la nouvelle Direction générale pour leur engagement sans faille en faveur de l'avenir de la Banque Migros.



Fabrice Zumbrunnen  
Président du Conseil d'administration

# Rapport de situation de l'exercice 2020

## Marche des affaires et situation économique de l'entreprise

La Banque Migros SA, domiciliée à Zurich, a bien résisté dans le contexte difficile de l'exercice 2020. La préoccupation première a été la gestion de la crise du coronavirus et le fonctionnement sans accroc de tous les services pour les clients. Les plans d'urgence en cas de pandémie préparés de longue date ont permis de mettre immédiatement en place l'état-major de crise afin de garantir la santé des collaborateurs et de la clientèle ainsi que les activités bancaires. Grâce à la numérisation de haut niveau et aux possibilités de télétravail existantes, une grande partie des collaborateurs ont pu travailler à domicile. Seules dix des 68 succursales ont été temporairement fermées durant le confinement. Afin de garantir l'offre de services financiers, le conseil vidéo dans les segments Clients privés et Clientèle Entreprises a en outre été rapidement déployé.

La Banque Migros a également participé aux crédits COVID-19 de la Confédération, dont le montant s'élevait à 122 millions de francs à la fin de l'exercice sous revue, ainsi qu'aux programmes complémentaires des cantons. Dans le même temps, elle a soutenu le «KMU Checkpoint» de BAK Business Consulting en tant que cosponsor et a ainsi permis aux PME d'obtenir gratuitement un conseil succinct par téléphone pour les mesures de crise liées au coronavirus.

La Banque Migros a mis à profit sa capacité bénéficiaire et financière pour procéder, à titre préventif, à des corrections de valeur dans le cadre de sa politique de risque prudente. Il s'agissait, d'une part, de corrections de valeur individuelles sur des crédits aux entreprises d'un montant de 17,1 millions de francs en vue de se prémunir contre d'éventuelles défaillances de crédit d'entreprise liées au coronavirus. D'autre part, conformément aux prescriptions de la FINMA (OEPC-FINMA), la Banque Migros a constitué des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance d'un montant de 54,3 millions de francs. Ces corrections de valeur ont été entièrement inscrites au débit du compte de résultat 2020, sans que la période transitoire accordée par la FINMA jusqu'en 2025 ait dû être utilisée.

En raison des corrections de valeur, le résultat net des opérations d'intérêts a reculé de 14,4% à 419 millions de francs. Le résultat des opérations de commissions, lui, a enregistré une hausse de 4,9% à 107 millions de francs, ce qui est dû au fait que les investisseurs ont davantage profité des marchés des actions volatils pour les transactions boursières. Le résultat des opérations de négoce a chuté de 7,5% à 36,8 millions de francs, principalement en raison des variations de valeur des positions de négoce liées au marché. Au total, la Banque Migros a enregistré un produit d'exploitation en recul de 10,5% à 572 millions de francs. Les charges d'exploitation ont augmenté de 3,5% à 314 millions de francs. Après déduction des amortissements, provisions et pertes, le résultat opérationnel s'est élevé à 237 millions de francs. Compte tenu du résultat extraordinaire et après impôts, le bénéfice annuel s'est établi à 193 millions de francs (-16,3%).

## Fonds de la clientèle et refinancement

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 7,2% à 38 milliards de francs. La forte hausse reflète la confiance élevée des clients dans la Banque Migros, dont la structure de refinancement est très stable et large.

### Opérations de crédit

Les créances hypothécaires ont progressé de 4,5% pour atteindre pour la première fois le seuil de 40 milliards de francs. Le volume des crédits privés a chuté de 9,5% à 0,9 milliard de francs. Durant la crise du coronavirus, la Banque Migros s'est montrée délibérément prudente dans le domaine du crédit privé. Elle a défendu le principe selon lequel les besoins des consommateurs dont le niveau de revenu est incertain ne doivent pas être financés par des crédits à la consommation. C'est pourquoi elle a renforcé ses directives déjà restrictives en matière de crédit privé et suspendu temporairement la publicité.

Au total, les prêts à la clientèle se sont élevés à 42,2 milliards de francs au cours de l'exercice sous revue. La moitié de la hausse de 1,8 milliard (+4,5%) est imputable au segment Clientèle Entreprises. Celui-ci a évolué de manière très réjouissante, notamment grâce à la collaboration avec le prestataire de services immobiliers CSL Immobilien AG, et a enregistré un volume record de nouveaux financements immobiliers. Le segment Clientèle Entreprises a également connu une forte croissance dans le domaine du leasing de biens d'équipement et des financements structurés notamment.

La Banque Migros est restée fidèle à sa politique de risque prudente, tant pour ce qui est de la Clientèle Entreprises que des Clients privés. À la date de clôture du bilan, le portefeuille hypothécaire se composait, pour les immeubles d'habitation, à 97,5% de prêts hypothécaires de premier rang, avec un taux d'avance pouvant atteindre 67%. Le montant du crédit hypothécaire moyen s'élevait respectivement à 348'000 francs pour les propriétés par étages et à 456'000 francs pour les maisons individuelles.

### Opérations de dépôt

La valeur de tous les titres détenus par les clients sous forme de dépôts à la Banque Migros a augmenté de 7,7% à 14,1 milliards de francs.

Le volume des fonds de la banque a progressé de 7% à 3 milliards de francs. Les fonds publics durables ont connu une croissance supérieure à la moyenne (+ 32,3% à 0,5 milliard de francs). Les mandats de gestion de patrimoine ont une fois de plus enregistré une hausse à deux chiffres. Leur volume a augmenté de 19,5% à 1,4 milliard de francs, et leur nombre s'est accru de 23,2%.

### Placements en titres et réserves de liquidités

Suite à l'augmentation du seuil d'exonération par la Banque nationale suisse (BNS) en avril 2020, les liquidités ont pu être augmentées de 2,2 milliards de francs pour s'établir à 7,1 milliards. Par ailleurs, pour satisfaire aux prescriptions en matière de liquidités, la Banque Migros détenait un portefeuille important de 453 millions de francs de titres de créance de premier ordre et de fonds de placement largement diversifiés dans les placements financiers. Avec un Liquidity Coverage Ratio de 136% à fin décembre 2020, la Banque Migros a largement satisfait à l'exigence minimale de 100%.

### Forte couverture de fonds propres

La forte couverture de fonds propres témoigne de la stabilité de la Banque Migros. Un dividende de 70 millions de francs a été distribué à l'issue de l'exercice 2019. Un montant inchangé de 70 millions de francs sera proposé à l'Assemblée générale au titre du dividende pour l'exercice sous revue. Les fonds propres pouvant être pris en compte au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) s'élevaient ainsi à 4,1 milliards de francs au 31 décembre 2020, ce qui correspond à un taux de couverture très confortable de 259,8% par rapport aux fonds propres requis par la loi. Le ratio de capital total s'élevait à 20,8%. La banque dépasse ainsi nettement les exigences réglementaires en matière de fonds propres.

### Solide engagement social et environnemental

La Banque Migros verse chaque année des contributions significatives au fonds de soutien Engagement Migros, qui vise à promouvoir des projets pionniers dans une société en mutation et en faveur de la durabilité. En 2020, le montant ainsi octroyé par la Banque Migros a atteint 8,2 millions de francs.

Durant l'exercice sous revue, la Banque Migros a également commencé à concentrer sa gamme de placements sur les produits durables. D'ici fin 2021, les mandats de gestion de patrimoine et le Conseil en placement personnel s'orienteront eux aussi sur la durabilité; pour les fonds, seuls des produits durables seront encore proposés activement. Cette étape est conforme à la signature par le Groupe Migros de l'initiative Science Based Targets (SBTI) en 2020. La Banque Migros s'engage, conjointement avec les autres entreprises du Groupe Migros, à prendre des mesures d'envergure pour lutter contre le réchauffement climatique.

### Moyenne annuelle des emplois à plein temps

L'effectif du personnel en équivalents plein temps s'élevait à 1406 collaboratrices et collaborateurs à fin 2020, contre 1362 l'année précédente. Les 68 places d'apprentissage sont comptabilisées pour moitié (année précédente: 66).

### Réalisation d'une évaluation des risques

La Banque Migros suit une politique traditionnellement conservatrice en matière de risques. Son activité à l'échelle de l'ensemble de la Suisse lui assure une large diversification des risques de crédit, qui sont en majeure partie garantis par des gages immobiliers. Le risque de variation des taux d'intérêt fait l'objet d'une surveillance continue et est maintenu au sein d'une fourchette définie par le Conseil d'administration, grâce à des mesures de gestion du bilan appropriées. Les autres risques ont une incidence plus faible sur la situation patrimoniale et les revenus de la banque. Pour de plus amples informations, prière de se référer à la section dédiée à la gestion des risques (pages 17 à 21).

### État des commandes et des mandats

Dans le secteur bancaire, les mandats des clients sont exécutés en l'espace de quelques jours, raison pour laquelle aucune information utile concernant l'état des commandes et des mandats ne peut être fournie. Les prêts à la clientèle, les fonds de la clientèle et le volume des dépôts fournissent une indication fiable de l'évolution des affaires.

### Activités de recherche et de développement

Durant l'exercice sous revue, la Banque Migros a renforcé les canaux numériques de vente directe. Ces mesures ont quelque peu compensé les restrictions liées au coronavirus dans le contact physique avec la clientèle. Citons par exemple le lancement du conseil vidéo dans les segments Clients privés et Clientèle Entreprises, de la reconnaissance vocale biométrique au Centre clients et au Centre de conseil ou encore de la gestion de patrimoine en ligne. En outre, durant l'exercice sous revue, l'introduction de la solution de prévoyance numérique pour le printemps 2021 a été préparée.

### Événements exceptionnels

Le Conseil d'administration a nommé Manuel Kunzelmann nouveau président de la Direction générale (CEO) au 1<sup>er</sup> mai 2020. M. Kunzelmann succède à Harald Nedwed, qui a décidé de prendre sa retraite fin avril 2020. Au cours de l'exercice sous revue, la Direction générale nouvellement constituée a élaboré avec le Conseil d'administration une nouvelle stratégie globale de l'entreprise, que le Conseil d'administration a approuvée en janvier 2021.

Markus Maag, membre de la Direction générale et responsable Clients privés pour l'ensemble de la banque, a décidé, au cours de l'exercice sous revue, de quitter la Direction générale le 1<sup>er</sup> avril 2021 et de reprendre la direction Clients privés dans la région Zurich. Pour lui succéder au 1<sup>er</sup> avril 2021, le Conseil d'administration a choisi Markus Schawalder, responsable Clients privés auprès de la Liechtensteinische Landesbank.

### Perspectives

La Banque Migros continuera de suivre les consignes de l'État concernant la pandémie de coronavirus et fera parallèlement tout ce qui est en son pouvoir pour poursuivre son activité de la meilleure manière possible, sans compromettre la santé de ses collaborateurs et de ses clients.

La Banque Migros table sur une croissance toujours solide. Compte tenu de la persistance de la pression sur les marges dans les opérations d'intérêts, l'environnement restera difficile en 2021, et l'incertitude des prévisions s'est encore accrue dans l'ensemble.

La Banque Migros estime être bien positionnée, notamment grâce aux nouvelles initiatives stratégiques. Celles-ci concernent le développement de la vente directe, l'intensification de l'innovation en vue de renforcer les activités de base avec la Clientèle Entreprises et les Clients privés, ainsi que l'exploitation des potentiels de synergie avec le Groupe Migros.

# Bilan au 31 décembre 2020

en CHF 1000	31.12.2020	Année précédente	Variation	en %
<b>Actifs</b>				
Liquidités	7'143'611	4'954'686	+2'188'926	+44
Créances sur les banques	367'445	553'782	-186'338	-34
Créances sur la clientèle	2'212'646	2'090'511	+122'135	+6
Créances hypothécaires	40'036'092	38'322'152	+1'713'940	+4
Opérations de négoce	118'049	241'342	-123'293	-51
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4'235	258	+3'978	+1544
Immobilisations financières	453'241	516'828	-63'587	-12
Comptes de régularisation actifs	29'657	24'730	+4'927	+20
Participations	96'448	81'892	+14'556	+18
Immobilisations corporelles	135'956	116'644	+19'312	+17
Autres actifs	171'730	130'490	+41'239	+32
<b>Total des actifs</b>	<b>50'769'111</b>	<b>47'033'315</b>	<b>+3'735'796</b>	<b>+8</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	1'351'473	388'980	+962'493	+247
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	38'019'617	35'481'855	+2'537'762	+7
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	165'299	127'858	+37'441	+29
Obligations de caisse	574'820	613'110	-38'290	-6
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	6'005'300	5'905'300	+100'000	+2
Comptes de régularisation passifs	99'382	94'379	+5'004	+5
Autres passifs	41'084	41'690	-606	-1
Provisions	301'142	312'109	-10'966	-4
Réserves pour risques bancaires généraux	1'329'936	1'309'922	+20'014	+2
Capital social	700'000	700'000	+0	+0
Réserve issue du bénéfice	1'988'112	1'827'480	+160'633	+9
Bénéfice	192'946	230'633	-37'687	-16
<b>Total des passifs</b>	<b>50'769'111</b>	<b>47'033'315</b>	<b>+3'735'796</b>	<b>+8</b>
<b>Opérations hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	80'320	87'487	-7'167	-8
Engagements irrévocables	1'675'024	1'141'898	+533'126	+47
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	64'064	57'658	+6'406	+11
Crédits par engagement	0	0	+0	+0

# Compte de résultat 2020

en CHF 1000	2020	Année précédente	Variation	en %
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>				
Produit des intérêts et des escomptes	588'590	602'049	-13'459	-2
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	4'628	4'809	-181	-4
Charges d'intérêts	-100'286	-111'183	-10'897	-10
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>	<b>492'932</b>	<b>495'675</b>	<b>-2'743</b>	<b>-1</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	-74'089	-6'596	+67'493	+1023
<b>Sous-total résultat net des opérations d'intérêts</b>	<b>418'843</b>	<b>489'079</b>	<b>-70'236</b>	<b>-14</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	81'471	71'579	+9'892	+14
Produit des commissions sur les opérations de crédit	6'369	5'594	+776	+14
Produit des commissions sur les autres prestations de service	34'457	39'641	-5'184	-13
Charges de commissions	-15'250	-14'807	+443	+3
<b>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>	<b>107'047</b>	<b>102'006</b>	<b>+5'041</b>	<b>+5</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	<b>36'759</b>	<b>39'739</b>	<b>-2'980</b>	<b>-7</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>				
Produits des participations	7'025	6'020	+1'005	+17
dont participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	0	0	+0	-
dont d'autres participations non consolidées	7'025	6'020	+1'005	+17
Résultat des immeubles	2'326	2'258	+68	+3
Autres produits ordinaires	481	676	-195	-29
Autres charges ordinaires	-192	-181	+11	+6
<b>Sous-total autres résultats ordinaires</b>	<b>9'640</b>	<b>8'773</b>	<b>+867</b>	<b>+10</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>572'289</b>	<b>639'597</b>	<b>-67'308</b>	<b>-11</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de personnel	-193'859	-184'608	+9'251	+5
Charges d'exploitation	-119'737	-118'324	+1'413	+1
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>	<b>-313'595</b>	<b>-302'932</b>	<b>+10'664</b>	<b>+4</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-18'760	-27'235	-8'475	-31
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-3'389	-3'332	+57	+2
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>236'545</b>	<b>306'099</b>	<b>-69'554</b>	<b>-23</b>
Produits extraordinaires	65	9'856	-9'791	-99
Charges extraordinaires	-25	-10	+15	+150
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-20'014	-50'642	-30'629	-60
Impôts	-23'625	-34'669	-11'044	-32
<b>Bénéfice</b>	<b>192'946</b>	<b>230'633</b>	<b>-37'687</b>	<b>-16</b>

## Utilisation du bénéfice

Les comptes annuels de la Banque Migros font état d'un bénéfice de CHF 192,9 millions et d'un bénéfice reporté de CHF 112'377 pour l'exercice sous revue. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le bénéfice comme suit:

en CHF 1000	31.12.2020	Année précédente	Variation	en %
Bénéfice	192'946	230'633	-37'687	-16
Bénéfice reporté	112	480	-367	-77
Bénéfice au bilan	193'058	231'112	-38'054	-16
<b>Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit</b>				
Attribution à la réserve issue du bénéfice	123'000	161'000	-38'000	-24
Distribution du bénéfice	70'000	70'000	+0	+0
Bénéfice reporté	58	112	-54	-48

Les chiffres de l'exercice précédent sont conformes à la décision de l'Assemblée générale.

# Tableau des flux de trésorerie 2020

en CHF 1000	Entrées 2020	Sorties 2020	Entrées 2019	Sorties 2019
<b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>				
Bénéfice	192'946		230'633	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	18'760		27'235	
Variations des provisions et autres corrections de valeur		10'966		17'874
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	20'014		50'642	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et compensation des pertes	56'646			2'006
Comptes de régularisation actifs		4'927	1'190	
Comptes de régularisation passifs	5'004			8'210
Dividende de l'exercice précédent		70'000		70'000
<b>Solde</b>	<b>207'476</b>		<b>211'610</b>	
<b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>				
Capital-actions	0		0	
<b>Solde</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b>				
Participations		14'556	263	
Immeubles	5'390	5'443	14'168	8'751
Autres immobilisations corporelles	16'515	43'174	20'239	30'203
Valeurs immatérielles	1'299	12'657	100'459	104'876
<b>Solde</b>		<b>52'628</b>		<b>8'700</b>
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>				
Créances hypothécaires		1'740'084		1'328'490
Créances sur la clientèle		152'939		64'834
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	2'537'762		1'569'021	
Obligations de caisse		38'290		38'971
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	677'900	577'900	779'400	354'800
Opérations de négoce	123'293			21'481
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		3'978		143
Immobilisations financières	63'587		14'242	
Créances sur les banques	186'639			106'608
Engagements envers les banques	962'493		133'797	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	37'441		76'197	
Autres créances		41'239		78'950
Autres engagements		606	4'083	
<b>Liquidités</b>				
Liquidités		2'188'926		785'374
<b>Solde</b>		<b>154'848</b>		<b>202'910</b>
<b>Total</b>	<b>207'476</b>	<b>207'476</b>	<b>211'610</b>	<b>211'610</b>

## État des capitaux propres

en CHF 1000	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
Capitaux propres en début d'exercice	700'000	0	1'827'480	1'309'922	0	230'633	4'068'035
Attribution à la réserve issue du bénéfice	0	0	161'000	0	0	-161'000	0
Dividendes	0	0	0	0	0	-70'000	-70'000
Variation nette du bénéfice reporté	0	0	-367	0	0	367	0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	0	0	0	20'014	0	0	20'014
Bénéfice 2020	0	0	0	0	0	192'946	192'946
Capitaux propres en fin d'exercice	700'000	0	1'988'112	1'329'936	0	192'946	4'210'994

Les informations réglementaires liées aux fonds propres et à la liquidité sont publiées sur [banquemigros.ch](http://banquemigros.ch).

# Annexe aux comptes annuels

## Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Migros SA est une société anonyme de droit suisse ayant son siège principal à Zurich. Active dans toute la Suisse en tant que banque universelle, elle offre ses services bancaires et financiers au travers de 68 succursales. Les opérations d'intérêts, principal domaine d'activité de la banque, contribuent pour environ trois quarts au produit d'exploitation. Le solde se répartit entre les opérations de commissions et de prestations de services, les opérations de négoce ainsi que les revenus des placements financiers, des immeubles et des participations.

## Principes d'évaluation et d'établissement du bilan

### Principes généraux

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le Code des obligations, la loi sur les banques et son ordonnance, ainsi que par les prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et les conglomérats financiers, conformément à la circulaire 2020/01 «Comptabilité – banques» et à l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA).

Les comptes annuels publiés dans le présent rapport de gestion ont été établis sous forme de «boucllement individuel conforme au principe de l'image fidèle». Un boucllement statutaire peut être obtenu sur demande.

Les chiffres des comptes annuels ont été arrondis dans le cadre de cette publication, mais les calculs ont été effectués sur la base des chiffres non arrondis, raison pour laquelle des différences d'arrondis peuvent apparaître.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation. Les postes sont portés au bilan à leurs valeurs de continuation.

Aucune compensation des actifs et des passifs ni des coûts et des revenus n'est en principe effectuée; celle-ci est réalisée conformément aux prescriptions comptables en vigueur.

Les positions détaillées des postes du bilan font l'objet d'une évaluation individuelle.

### Saisie et établissement du bilan

Toutes les opérations sont saisies dans les livres de la banque et évaluées pour le compte de résultat à la date de leur conclusion. Les opérations à terme sont inscrites comme opérations hors bilan, jusqu'à la date de règlement (échéance). La monnaie du bilan est le franc suisse.

### Monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées aux cours du jour. Les créances et obligations libellées en monnaie étrangère, les portefeuilles de devises de la banque ainsi que les opérations hors bilan sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan et les variations correspondantes sont comptabilisées via le compte de résultat. Les différences de change entre la conclusion de l'opération et son règlement sont comptabilisées via le compte de résultat. Les cours suivants ont été appliqués au 31 décembre 2020:

	Exercice sous revue	Année précédente
USD	0.8850	0.9670
EUR	1.0820	1.0857

### Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

### Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres recouvrent les opérations de mise/prise en pension (repurchase et reverse repurchase) ainsi que les opérations de prêt/emprunt de titres (securities borrowing and lending). Elles sont enregistrées au bilan à la valeur nominale des liquidités reçues ou créditées. Dans le compte de résultat, ces opérations sont enregistrées comme produits des intérêts et des escomptes.

### Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont traités sur un marché efficient au niveau du prix, et liquide.

### Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises

Une créance est compromise lorsqu'il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les indices de compromission des créances se fondent sur les prescriptions de l'OEPC-FINMA et sont définis de manière plus détaillée dans des directives internes.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation est couverte par des corrections de valeur individuelles. Les prêts sont considérés comme compromis au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat (au titre du capital et/ou des intérêts) accusent un retard de plus de 90 jours. Les intérêts impayés depuis plus de 90 jours sont considérés comme étant en souffrance. Les intérêts en souffrance et les intérêts dont le recouvrement est compromis ne sont plus comptabilisés dans le compte de résultat, mais affectés aux corrections de valeur. Les prêts ne donnent plus lieu à un calcul d'intérêts lorsque la solvabilité du débiteur est douteuse et qu'une délimitation n'est plus estimée utile.

La dépréciation de valeur est calculée sur la base de la différence entre la valeur comptable de la créance considérée et le montant supposé recouvrable, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net provenant de la réalisation des éventuelles sûretés. Si la procédure de réalisation va vraisemblablement s'étendre sur plus d'un an, un escompte est déduit de la valeur de réalisation estimée à la date du bilan.

En présence d'un acte de défaut de biens ou d'un abandon de créance, la créance est radiée de la correction de valeur correspondante. Les créances compromises sont considérées comme ayant retrouvé toute leur valeur lorsque le paiement du capital et des intérêts en souffrance se fait à nouveau dans les délais contractuels et que les critères de solvabilité requis sont remplis. Les récupérations sur des montants précédemment amortis sont créditées au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

La constitution ou la dissolution de corrections de valeur individuelles pour des positions actives figurent au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les corrections de valeur individuelles sont compensées avec les postes de l'actif du bilan.

### Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances non compromises

Pour les créances qui ne sont pas compromises et pour lesquelles aucune perte n'a encore été enregistrée, des corrections de valeur sont constituées pour risques inhérents de défaillance.

Aucune correction de valeur n'est effectuée pour les risques de défaillance latents.

### Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance

Chaque opération de crédit comporte un risque inhérent de défaillance. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues sur des créances non compromises.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont effectuées aux postes suivants du bilan:  
– Créances sur la clientèle (y compris portefeuille de crédits privés)  
– Créances hypothécaires

Pour les postes du bilan Créances sur les banques et Immobilisations financières (titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance) ainsi que pour les opérations hors bilan, aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'est constituée en raison des montants faibles et non significatifs et des exigences élevées en matière de solvabilité de la contrepartie (catégories de notation notamment). En cas de dépréciation de valeur, des corrections de valeur individuelles sont effectuées.

L'estimation des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance repose sur le système de notation à dix niveaux de la banque. Selon l'évaluation de la solvabilité, chaque créance de crédit est attribuée à une catégorie de notation qui présente différentes probabilités de défaillance. Le calcul des corrections de valeur nécessaires par catégorie de notation repose sur les taux de probabilité de défaillance actuels, en tenant compte des sûretés existantes et des prévisions relatives aux futures conditions-cadres économiques. S'agissant des crédits privés, l'attribution à une catégorie de notation et le calcul sont effectués sur la base d'une notation de crédit simplifiée du centre d'informations de crédit (ZEK).

Les critères et approches définis pour le calcul des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont réexaminés chaque année par les spécialistes internes sur la base de l'évaluation actuelle des risques et, le cas échéant, renouvelés.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont calculées mensuellement, et leur constitution ou dissolution figure au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». Les pertes effectives sont imputées sur le compte de résultat.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont imputées aux postes d'actif correspondants dans le bilan.

#### Utilisation et reconstitution

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées pour constituer des corrections de valeur individuelles des créances compromises ou des provisions sur opérations hors bilan, dès lors que celles-ci dépassent 5% de la position Résultat brut des opérations d'intérêts. Si l'utilisation de corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance conduit à une couverture insuffisante du montant calculé des corrections de valeur, cette couverture insuffisante doit être comblée par reconstitution des corrections dans un délai maximal de quatre exercices. La procédure est définie en détail dans un concept interne.

Aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'a été utilisée durant l'exercice sous revue. Le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance au 31.12.2020 correspond à l'estimation et au calcul actuels. Il n'y a pas de couverture insuffisante des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance à l'heure actuelle.

Le Conseil d'administration a approuvé le concept des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance en novembre 2020. Les corrections de valeur individuelles forfaitaires du portefeuille de crédits privés et les corrections de valeur pour risques de défaillance latents pour les opérations actives, présentées dans les comptes annuels au 31.12.2019, ont été converties en corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance constituées pour la première fois au 31.12.2020. Les corrections de valeur supplémentaires nécessaires pour risques inhérents de défaillance ont été constituées une seule fois, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

#### Provisions pour risques de défaillance des opérations hors bilan

Aucune provision pour risques inhérents de défaillance n'est constituée pour les opérations hors bilan qui ne sont pas compromises et pour lesquelles aucune perte n'a encore été enregistrée.

La constitution des provisions pour risques de défaillance des opérations hors bilan est soumise aux mêmes procédures, systèmes et méthodes que la constitution de corrections de valeur individuelles des créances compromises.

#### Opérations de négoce

Les positions des opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur est déterminée soit par le prix fourni par un marché liquide, soit par le prix établi par un modèle d'évaluation. Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir de juste valeur, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les intérêts et les dividendes des opérations de négoce sont portés au crédit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Les charges de refinancement des portefeuilles de négoce sont portées au débit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur» aux taux en vigueur sur le marché monétaire et créditées à la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes».

#### Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Les opérations de négoce pour compte propre sont évaluées à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont inscrites au bilan dans les postes correspondants.

Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Le résultat de la couverture est saisi sous la même rubrique du compte de résultat que le résultat correspondant de l'opération couverte. Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation.

Le solde net du compte de compensation est inscrit dans la rubrique «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Opérations pour le compte de clients: les valeurs de remplacement issues des opérations pour le compte de clients sont inscrites dans les rubriques «Valeurs de remplacement positives» ou «Valeurs de remplacement négatives». Leur évaluation se fait à la juste valeur.

En principe, les valeurs de remplacement positives et négatives sur la même contrepartie ne sont pas comptabilisées.

#### Immobilisations financières

Les titres productifs d'intérêts destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon l'«accrual method». Dans ce cadre, l'agio et le disagio ainsi que les bénéfices ou les pertes issus d'une réalisation anticipée sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle. Au besoin, des corrections de valeurs sont constituées pour les diminutions de valeur dictées par la solvabilité et comptabilisées sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsqu'ils ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, les titres de créance à revenu fixe, produits structurés inclus, sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire soit à la valeur d'acquisition, soit à la valeur du marché la plus basse. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires». Les bénéfices réalisés sur la valeur d'acquisition sont inscrits sous la rubrique «Résultat des aliénations d'immobilisations financières» dans les «Autres résultats ordinaires».

Les portefeuilles de titres de participation et de métaux précieux ainsi que les immeubles repris dans les opérations de crédit sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

#### Participations

Les participations minoritaires significatives avec un taux de participation de 20% à 50% sont intégrées par mise en équivalence dans les comptes annuels. Ces sociétés sont saisies dans les comptes annuels de la société-mère, conformément au pourcentage détenu. Les produits des participations mises en équivalence sont comptabilisés dans le compte de résultat sous les «Produits des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence», alors que les ajustements négatifs sont imputés aux «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

Les participations de moins de 20% et les participations non significatives sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, sous déduction des éventuelles corrections de valeur économiquement nécessaires (principe de la valeur la plus basse).

Les participations dans CSL Immobilien AG et Swisslease SA sont qualifiées de non significatives et ne sont donc pas mises en équivalence. Leur évaluation théorique selon la méthode de la mise en équivalence figure en annexe.

Il n'existe actuellement aucune participation évaluée selon la méthode de la mise en équivalence (equity method). Les bénéfices issus de l'aliénation de participations sont inscrits dans la rubrique «Produits extraordinaires», et les pertes réalisées sont enregistrées sous les «Charges extraordinaires».

#### Consolidation

La Banque Migros surveille régulièrement le portefeuille de participations en vue d'éventuelles consolidations. Comme les années précédentes, les participations détenues ont une incidence négligeable sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la banque, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés.

La participation de 100% dans Swisslease SA à Wallisellen, société non opérationnelle, a été qualifiée comme non significative et n'a pas été consolidée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Banque Migros SA détient une participation de 70% dans CSL Immobilien AG, domiciliée à Zurich. CSL Immobilien AG propose différents services immobiliers: développement, commercialisation (vente et première location de biens résidentiels, commerciaux et de placement), gestion ainsi qu'études et analyses du marché immobilier.

La banque n'établit pas de comptes consolidés, car la participation dans CSL Immobilien AG n'a pas d'incidence significative (ni au plan quantitatif ni au plan qualitatif) sur la pertinence des comptes annuels de la Banque Migros SA.

L'obligation de consolidation et l'importance relative des participations (filiales de CSL Immobilien AG y compris) sont vérifiées chaque année.

### Immobilisations corporelles

Les investissements dans des immobilisations corporelles sont activés lorsqu'ils sont utilisés durant plus d'une période comptable et sont supérieurs à la limite inférieure d'activation de CHF 50'000.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, augmentée des investissements créant des plus-values et diminuée des amortissements planifiés cumulés. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sont enregistrés dans la rubrique «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles» dès l'opérationnalité des immobilisations et reposent sur la durée d'utilisation estimée comme suit:

Immeubles	de 20 à 67 ans
Constructions sur fonds d'autrui	de 10 à 20 ans
Équipements informatiques et logiciels	de 3 à 10 ans
Mobilier, machines et véhicules	de 5 à 6 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan et, le cas échéant, donne lieu à des amortissements extraordinaires. Si un amortissement extraordinaire n'est plus justifié, une reprise correspondante est effectuée.

### Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont traités sur un marché efficient au niveau du prix, et liquide.

### Provisions

Les engagements, juridiques ou de fait, sont évalués à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît comme probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées et adaptées à chaque date du bilan. Les provisions sont dissoutes lorsqu'elles ne sont plus économiquement nécessaires. La comptabilisation des provisions pour impôts latents se fait par le biais des charges d'impôts, alors que les autres provisions sont saisies dans la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

La rubrique «Provisions» du bilan recouvre également les corrections de valeur qui ne dépassent pas le montant net des créances (p. ex. pour des limites de crédit non utilisées, soit le plus souvent des crédits sujets à des fluctuations fréquentes). La constitution initiale de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance s'effectue via la rubrique du compte de résultat «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes». En cas de variations du montant net des créances, une reclassification sans impact sur le compte de résultat est opérée entre les corrections de valeur individuelles et les provisions.

### Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques latents de l'activité de la banque, conformément aux prescriptions comptables. Ces réserves sont imputées comme fonds propres au sens de l'art. 30 de l'ordonnance sur les fonds propres. Leur dissolution se fait obligatoirement au travers de la rubrique «Variations des réserves pour risques bancaires généraux». Les réserves pour risques bancaires généraux sont exonérées fiscalement. Des provisions pour impôts latents ont été constituées (taux d'imposition de 17,60%, voir page 40).

### Engagements de prévoyance

Les collaborateurs de la Banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée exclusivement au travers de la caisse de pension Migros. En cas de sous-couverture de la caisse de pension Migros, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS (départ à la retraite des hommes à 64 ans également) sont prises en considération dans les comptes annuels.

### Impôts

Les impôts sur le revenu et le capital sont déterminés sur la base du résultat et du capital de l'exercice sous revue, et comptabilisés dans la rubrique «Comptes de régularisation passifs». Les impôts latents sont déterminés sur la base des réserves non imposables et enregistrés comme provisions.

### Propres titres de dette

Les obligations de caisse et emprunts émis par la banque sont portées au bilan à leur valeur nominale. Le portefeuille des propres emprunts et obligations de caisse détenus dans l'intention d'une revente prochaine est compensé avec le poste passif correspondant. Les plus-values ou moins-values (agio, disagio) ainsi que les coûts d'émission liés à l'acquisition de fonds étrangers sont portés au bilan dans la rubrique «Comptes de régularisation» et amortis sur la durée de l'obligation par le biais de la position «Charges d'intérêts».

### Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Ces postes sont publiés hors bilan, à la valeur nominale. Les risques décelables font l'objet de provisions inscrites au passif.

### Modifications des principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation n'ont pas changé par rapport à l'année précédente, à l'exception suivante:

La nouvelle ordonnance sur l'établissement et la présentation des comptes de la FINMA et la circulaire FINMA 2020/01 «Comptabilité – banques» entièrement révisée sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces directives exigent désormais la constitution de corrections de valeur pour risques de défaillance des créances non compromises et la constitution de provisions pour les risques de défaillance des opérations hors bilan pour lesquels aucune provision n'a été constituée lorsqu'on peut s'attendre à une sortie de fonds probable et pouvant être estimée de manière fiable. Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation détaillent les paramètres relatifs aux corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance.

Les nouvelles corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance ont été constituées de manière unique au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». Les corrections de valeur et provisions pour créances non compromises constituées pour l'année 2020 figurent à l'annexe «Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux».

La banque a fait usage de la possibilité d'appliquer intégralement ces ajustements aux comptes annuels 2020.

## Gestion des risques

La Banque Migros suit une politique traditionnellement prudente et fondamentalement conservatrice en matière de risques. La prise de risques intervient lorsqu'elle présente un rapport adéquat avec le rendement. La limitation des risques via la mise en œuvre de directives et de structures limitatives s'impose comme un objectif prioritaire, afin de protéger la banque contre des charges imprévues. La gestion des risques fait partie intégrante de l'activité. La sécurité et l'évaluation des risques revêtent une importance capitale dans l'application de la politique en matière de risques ainsi qu'au niveau de toutes les décisions y relatives. Telles sont les bases sur lesquelles se fondent la stratégie, la culture et les processus adoptés en matière de risques.

La culture du risque repose sur plusieurs principes: définition claire des responsabilités et des compétences, prise de conscience des risques de la part des décideurs, mécanismes de contrôle efficaces et séparation entre la gestion et le contrôle des risques.

Le processus de gestion des risques couvre principalement l'identification, l'évaluation et le pilotage des risques, qu'ils s'agisse de nouveaux produits ou de nouvelles activités, ou encore de leur intégration dans les systèmes de gestion des risques existants. Les risques quantifiables sont pris en compte et évalués constamment en fonction de leur dimension, selon les normes et pratiques usuelles du marché.

Afin de respecter le profil de risque défini, la banque prend différentes mesures de pilotage appropriées, comme la limitation, l'évitement, le transfert et la prise de risques en connaissance de cause.

L'organe suprême responsable est le Conseil d'administration. Il approuve les principes de gestion des risques et de compliance, la propension au risque et d'autres exigences en matière de risques, telles que la politique de risque et le niveau des compétences et des limites.

En tant que fonction de contrôle et de gestion suprême, le Risk Council surveille le profil de risque de la banque. Il est composé des membres de la Direction générale et des responsables de la Gestion des risques de crédit, du Contrôle des risques, de la Trésorerie, de la Gestion des risques opérationnels, de la Compliance et, une fois par trimestre, de celui de la Révision interne. La transparence nécessaire à la perception des risques s'obtient au moyen d'instruments d'enregistrement et de systèmes d'application adéquats. Le

respect des directives, lignes directrices et limites énoncées dans le cadre de la politique de gestion des risques fait l'objet d'une vérification périodique. Le Risk Council reçoit un rapport mensuel en sa qualité d'organe de contrôle.

Dans sa circulaire 2017/01 «Gouvernance d'entreprise – banques», la FINMA expose ses exigences en matière de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques, de système de contrôle interne (SCI) et de révision interne auprès des banques. La mise en œuvre de ces dispositions au sein de la Banque Migros est documentée dans un concept-cadre pour la gestion des risques. Celui-ci énonce les principes et structures sur la base desquels la Banque Migros est gérée et contrôlée par ses organes. Il fixe également les structures organisationnelles, de même que les méthodes et processus servant à l'identification, au pilotage et au contrôle des risques. Le concept-cadre pour la gestion des risques de la Banque Migros est approuvé chaque année par le Conseil d'administration.

#### Évaluation des risques par le Conseil d'administration

La Direction générale établit chaque année une représentation récapitulative de la gestion des risques et des mesures de contrôle interne, et procède à une analyse des risques. Lors de sa séance du 13 février 2020, le Conseil d'administration a approuvé cette analyse des risques ainsi que les mesures prises afin de contrôler et de limiter les risques significatifs. La Direction générale informe en outre le Conseil d'administration de toute modification importante des risques via le Risk reporting, dans le cadre de ses séances ordinaires.

#### Risques de crédit

Les risques de crédit ou de contrepartie ont trait à l'incapacité potentielle d'une partie à honorer ses engagements envers la Banque Migros. Ils concernent aussi bien les produits bancaires traditionnels, comme les prêts hypothécaires, que les opérations de négoce. L'inexécution des engagements pris par un client peut occasionner une perte pour la banque. Cette catégorie de risques fait l'objet d'un règlement détaillé qui fixe les compétences par organe, par montant et par type de crédit.

#### Modèle de rating et renouvellements périodiques

La Banque Migros dispose d'un modèle de notation de crédit propre à la banque avec dix niveaux de notation, qui soutient de manière déterminante la prise de décisions en matière de crédit. Pour les clients soumis à l'obligation légale de tenir une comptabilité, il tient compte de caractéristiques qualitatives et quantitatives, ainsi que des sûretés fournies. Dans le segment Clientèle Entreprises, les notations de crédit des crédits commerciaux font l'objet d'un examen annuel. Le système de notation est validé chaque année. Les crédits hypothécaires font l'objet d'une procédure de notation axée sur la hauteur du nantissement et les types d'objets en vue d'attribuer une notation de couverture. Le délai prévu pour le contrôle périodique des crédits dans le domaine hypothécaire varie en fonction de la qualité de la notation de couverture, du montant de l'engagement ainsi que du type de couverture. Le modèle de notation garantit une gestion des positions de crédit conforme au risque.

S'agissant des crédits privés, l'attribution à une catégorie de notation et le calcul sont effectués sur la base d'une notation de crédit simplifiée du centre d'informations de crédit (ZEK).

#### Évaluation des sûretés par gage immobilier

Tous les objets financés par la Banque Migros sont soumis à une évaluation à l'aide de méthodes d'estimation usuelles. Le principe de prudence s'applique à tous les éléments et paramètres à évaluer. L'estimation des biens immobiliers est soumise au principe de la valeur la plus basse, selon lequel la valeur vénale correspond au maximum au prix d'achat (base de nantissement pour le financement). Les valeurs vénales calculées font l'objet de vérifications périodiques. Selon le type d'objet, sa taille et sa complexité, différentes procédures d'estimation sont appliquées:

- Logements à usage propre / logements de vacances: modèle d'évaluation hédoniste du CIFI (Centre d'Information et de Formation Immobilières, Zurich)
- Immeubles de rendement: modèle d'estimation hédoniste de la valeur de rendement pour les immeubles de rendement du CIFI
- Immeubles commerciaux / immeubles professionnels: modèle interne d'estimation de la valeur de rendement, y compris valeur actuelle, méthode DCF, etc.

Dans le cas des modèles d'évaluation basés sur la valeur de rendement, le taux de capitalisation est déterminé en fonction des caractéristiques propres à l'immeuble (région, situation, âge, état, structure des loyers et montant des loyers par rapport à l'environnement). Pour les immeubles professionnels et industriels, la

Banque Migros se base également sur la valeur de rendement réelle; s'agissant des immeubles à usage propre, l'évaluation des risques repose en premier lieu sur la capacité d'endettement (debt capacity) de l'entreprise. Les estimations de la valeur vénale émanant de spécialistes externes sont validées par des experts internes. CSL Immobilien AG est un évaluateur externe accrédité par la banque et effectuant des évaluations sur la base des prescriptions de la banque.

#### Taux de nantissement, calcul de la capacité financière et amortissement

Les activités de la Banque Migros dans le domaine des crédits se fondent principalement sur des sûretés, les gages immobiliers figurant au premier plan à cet égard. La Banque Migros se conforme par ailleurs dans ce contexte aux «Directives concernant l'examen, l'évaluation et le traitement des crédits garantis par gage immobilier» (août 2019) ainsi qu'aux «Directives relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires» (août 2019) de l'Association suisse des banquiers. L'octroi de crédit repose sur des taux de nantissement définis pour chaque type d'objet. Chaque demande de crédit doit être accompagnée d'une estimation récente de l'objet à financer. Les couvertures correspondantes proviennent pour une grande part de la construction de logements privés et sont bien diversifiées à l'échelle de la Suisse. Pour les logements à usage propre et les immeubles de rendement, le calcul de la capacité à assumer durablement la charge d'un crédit se fait à l'aide d'un taux d'intérêt hypothécaire théorique, correspondant à une moyenne à long terme. Lorsque plusieurs objets concernent un même débiteur, on procède à un calcul global de la capacité financière. S'agissant du financement de la construction de logements, les hypothèques de deuxième rang (nantissement >67%) doivent être amorties par les débiteurs de manière linéaire, sur une durée maximale de quinze ans ou jusqu'à leur départ à la retraite. Les deuxièmes hypothèques sur les immeubles de rendement doivent être amorties dans un délai de 10 ans.

#### Identification des risques de défaillance

L'identification de risques de défaillance résulte, d'une part, d'événements particuliers constatés (p. ex. dépassements de limites, arriérés d'intérêts et d'amortissement, publications FOSC, etc.) et, d'autre part, de vérifications périodiques des positions de crédit existantes (p. ex. examens réguliers de la solvabilité des entreprises, examens périodiques de la valeur vénale et de la capacité financière dans le domaine des hypothèques, surveillance quotidienne des crédits lombards). Les engagements présentant un risque élevé sont identifiés au travers du système de rating. Ces positions à risque donnent lieu à un commentaire mensuel ou semestriel informatisé; des stratégies sont définies, des mesures prises, et leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi.

La valeur de liquidation (soit une estimation de la valeur d'aliénation réalisable) des sûretés de crédit est calculée afin de mesurer le besoin de corrections de valeur sur des créances compromises. La détermination de la valeur de liquidation des immeubles se base sur une estimation interne ou externe de la valeur vénale, qui fait suite à une visite des lieux. De ce prix estimé du marché sont retranchés les diminutions de valeur usuelles, les coûts de détention et les charges de liquidation qui devront encore être supportées.

#### Opérations interbancaires / opérations de négoce

La Banque Migros recourt à des limites de crédit par contrepartie pour assurer la gestion des risques de contrepartie et des risques de défaillance liés aux opérations de négoce et aux opérations interbancaires. Ces limites de crédit sont largement fonction du rating, mais prennent également en compte d'autres critères.

#### Risques de marché

Par risques de marché, on entend principalement les menaces et incertitudes liées aux fluctuations de cours, variations de taux d'intérêt incluses.

#### Risques de taux

Les variations de taux d'intérêt peuvent exercer un impact considérable sur les revenus provenant des activités de base traditionnelles de la Banque Migros, lesquelles ont une grande incidence au niveau du bilan. La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque s'effectuent de manière centralisée, au moyen d'un logiciel ad hoc. En outre, l'impact sur la structure du bilan, sur les valeurs et sur les revenus est pris en compte et comparé sur une base mensuelle. S'appuyant sur ses prévisions en matière de taux, la Banque Migros recourt notamment à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition au risque.

#### Risques de liquidité

La quote-part minimale requise pour les liquidités à court terme (LCR) a constamment été respectée. D'autres informations relatives à la LCR se trouvent dans la publication selon les directives de la circulaire FINMA 2016/01 «Publication – banques» sur le site Internet de la Banque Migros. La Banque Migros SA peut à tout moment acquérir des liquidités supplémentaires via le marché interbancaire ou le marché des capitaux.

En outre, afin de surmonter d'éventuels problèmes de liquidités, des placements financiers ne pouvant pas être pris en pension à hauteur de CHF 229 millions sont également à la disposition de la banque.

#### Risques de marché dans le portefeuille de négoce

La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de marché dans le portefeuille de négoce s'effectuent au moyen d'un logiciel ad hoc. L'exposition au risque, mesurée selon la méthode «mark-to-market», est définie selon une structure de limitation. Des analyses de scénarios sont effectuées de manière périodique, et l'état des revenus comprenant les chiffres relatifs aux profits et aux pertes est enregistré quotidiennement.

#### Value at Risk (VaR) dans le portefeuille de négoce

La Banque Migros calcule les risques du portefeuille de négoce à l'aide de la méthode Value at Risk (VaR). La VaR sert à évaluer une perte possible en fonction d'une probabilité de défaillance et d'une période de détention données, dans un marché fonctionnant de manière normale et habituelle. Les estimations VaR de la Banque Migros reposent sur une procédure d'analyse paramétrique (méthode variance/covariance) et sur des simulations historiques, prenant pour hypothèses une probabilité de défaillance de 99% et une période de détention d'un jour. Ces calculs et simulations se basent sur les paramètres du marché des 250 derniers jours de négoce, soit l'équivalent d'une année civile.

#### Risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de pertes financières liées à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures, personnes ou systèmes internes, ou encore à des événements externes. De telles pertes peuvent notamment résulter de la panne ou du fonctionnement défectueux de systèmes techniques, de la faute intentionnelle ou de la négligence de personnes, ou encore d'influences extérieures telles que des catastrophes, pandémies ou cyberattaques.

La Gestion des risques opérationnels de la Banque Migros vise à protéger les personnes, les informations et les valeurs patrimoniales en fonction des risques, de même qu'à maintenir et rétablir les processus d'affaires critiques en cas d'urgence. Elle contribue ainsi de manière significative à maintenir la confiance des clients, des partenaires, des propriétaires et des organes de régulation dans la banque.

Contrairement aux risques de crédit et de marché, les risques opérationnels ne sont pas contractés activement, mais résultent de l'activité d'exploitation et ne donnent donc pas lieu à une indemnisation équitable ou basée sur le risque.

Dans les cas extrêmes, les risques opérationnels recèlent un potentiel de perte pouvant mettre l'entreprise en péril. Ils sont inhérents à presque toutes les activités dans tous les secteurs de la banque. De par leur caractère sériel, les risques opérationnels ne permettent généralement pas de dégager des revenus financièrement profitables. La gestion de ces risques permet toutefois de réduire les pertes financières provoquées, sans pouvoir cependant les éviter totalement.

La gestion des risques de la Banque Migros est essentiellement axée sur l'identification des risques opérationnels et la prévention des pertes opérationnelles. L'inventaire des risques opérationnels constitue la base de la gestion de ce type de risques. Les évaluations périodiques et systématiques permettent d'analyser, de gérer et de surveiller les risques opérationnels relatifs aux personnes, aux informations critiques, aux valeurs patrimoniales et aux processus de la banque. L'évaluation des risques opérationnels repose sur une estimation du potentiel de dommage et de la probabilité de survenance, les conséquences d'une perte de confiance des clients et le préjudice en matière de réputation étant également pris en compte. Afin de déterminer les risques opérationnels résiduels, les risques inhérents sont comparés aux mesures existantes de minimisation des risques. Si les risques résiduels dépassent la tolérance au risque, des mesures de réduction supplémentaires sont définies et mises en œuvre.

Dans ce contexte, la Banque Migros distingue les types de risques suivants:

#### Risques liés aux personnes et aux objets

Des mesures techniques, de construction et d'organisation sont prises pour garantir une sécurité suffisante aux collaborateurs, aux clients et aux biens matériels. Ces mesures réduisent la survenance de risques, facilitent l'identification de menaces et soutiennent la gestion des événements lorsqu'ils surviennent.

#### Risques liés aux processus et à l'exécution

Sur la base des services et produits de la Banque Migros, les processus de travail sont examinés sous l'angle des risques; au besoin, des mesures et contrôles sont instaurés. Des contrôles concernant l'exécution (processus et périodicité) et la compétence sont définis de manière contraignante. Les contrôles ainsi définis et leur mise en œuvre sont systématiquement documentés. Le système de contrôle interne (SCI) joue un rôle central à cet égard.

### Risques d'information et risques informatiques

La protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des informations est garantie au moyen de contrôles de sécurité réguliers. Les objectifs de protection, les mesures à prendre, les responsabilités concrètes et les contrôles à effectuer sont définis de manière contraignante.

### Situations d'urgence et de crise

La Banque Migros est préparée à la défaillance de ses processus d'exploitation critiques. La poursuite de l'activité bancaire pour ces domaines et fonctions est assurée au plan organisationnel. Diverses mesures préparatoires sont prévues pour permettre un redémarrage en règle des processus d'exploitation critiques. Une gestion de crise et de situation d'urgence efficace est déterminante pour maîtriser les événements et garantit un fonctionnement structuré et contrôlé en cas de crise. La cellule de crise de la Banque Migros est en charge d'assurer une gestion efficace et dans les règles des situations de crise. Les missions, responsabilités et compétences sont clairement définies au sein de la cellule de crise. Des exercices d'urgence et des formations périodiques garantissent la capacité de fonctionnement et la validité des mesures de prévention.

### Criminalité

Les tentatives d'actes criminels et les actes criminels eux-mêmes, commis par des personnes internes ou externes à l'entreprise, sont analysés de manière systématique. Les autorités sont impliquées et informées lorsque la loi l'exige ou que la Banque Migros l'estime opportun.

### Risques juridiques et de compliance

Les risques de compliance se définissent comme le danger du non-respect d'une disposition réglementaire applicable à la Banque Migros. Le non-respect peut résulter de la non-application d'une norme, de l'application insuffisante d'une norme ou de la non-application volontaire ou involontaire de règles et directives internes. Les risques juridiques se définissent comme le risque de conclure des contrats (échange de droits et d'obligations) qui ne sont pas valables devant des tribunaux suisses, ce qui rendrait les droits de la Banque Migros non exécutoires. Le caractère non exécutoire peut résulter d'une violation des principes du droit des contrats, de la jurisprudence ou de l'insuffisance de preuves.

La division Compliance suit de près l'évolution des prescriptions légales et réglementaires et veille à leur application à l'interne. Elle prend toutes les mesures nécessaires afin d'éviter des irrégularités ou violations de la loi par la banque, ses organes ou ses collaborateurs. Il incombe en outre à la division Compliance d'assurer la formation continue dans son domaine de compétence, tant en son sein qu'auprès des conseillers à la clientèle et des dirigeants. Dans le cadre des relations avec la clientèle, il convient de respecter des obligations de diligence plus ou moins strictes, selon l'appréciation des risques.

La banque dispose d'une séparation efficace des fonctions, d'un système de contrôle interne (SCI) performant ainsi que de contrôles de gestion appropriés. Les conditions d'une bonne exécution des opérations et d'une détection rapide d'éventuels problèmes de grande ampleur sont ainsi réunies. La vérification du SCI constitue un élément-clé des travaux d'audit de la Révision interne. La qualité des principaux processus de traitement est soumise à une surveillance constante et fait l'objet d'un rapport.

Le Risk Council et le Conseil d'administration de la Banque Migros sont informés des risques opérationnels et des pertes sur une base trimestrielle. Les pertes de plus de CHF 10'000 sont commentées dans le rapport sur les risques remis au Risk Council, s'agissant des causes et des mesures prises. En outre, la Fédération des coopératives Migros est informée chaque année dans le cadre d'une rétrospective/perspective des activités dans le domaine des risques opérationnels.

La Banque Migros détermine ses exigences de fonds propres relatives aux risques opérationnels selon l'approche de l'indicateur de base. Au 31 décembre 2020, le montant de fonds propres affecté par la Banque Migros aux risques opérationnels s'élève à CHF 96 millions.

### Externalisation (outsourcing)

La sécurité et la fiabilité du traitement électronique des données constituent un risque opérationnel essentiel pour toute banque. L'externalisation informatique du système bancaire central concerne des domaines essentiels. En la matière, la Banque Migros recourt dans une large mesure aux prestations d'Inventx AG. La sous-traitance ainsi que les normes de qualité relatives à l'informatique sont fixées dans des contrats détaillés, conclus avec les prestataires de services informatiques. Le contrôle de qualité des services informatiques convenus est défini au moyen de contrats de service (Service Level Agreements, SLA). En vertu de ces SLA, les prestataires sont chargés d'identifier et d'évaluer les dysfonctionnements, d'en rendre compte et d'en discuter ensuite avec la banque lors de réunions mensuelles, en exposant au besoin des propositions de solutions. En cas de défaillances ou de catastrophes prolongées, des mesures d'urgence sont définies en collaboration avec les prestataires. La banque dispose d'un système redondant pour les applications bancaires

les plus importantes, afin d'assurer la continuité des activités opérationnelles en cas de catastrophe. Les prestataires de services informatiques soumettent les domaines informatiques externalisés au contrôle des sociétés d'audit. Les risques informatiques sont examinés et surveillés au moyen de reportings de sécurité et notamment de rapports d'audit établis par les sociétés de révision externes (norme de révision ISAE 3402). En outre, la Banque Migros SA est dotée d'un dispositif de sécurité régulièrement actualisé qui répond aux exigences modernes.

#### Politique commerciale en cas de recours à des instruments financiers dérivés et à la comptabilité de couverture (hedge accounting)

##### Politique commerciale en cas de recours à des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture. Aussi bien des instruments standardisés que des instruments OTC sont négociés pour compte propre et pour le compte de clients; il s'agit notamment d'instruments de taux, de monnaies et de métaux précieux. Les instruments financiers dérivés sont utilisés par la banque dans le cadre de la gestion des risques, principalement afin de couvrir les risques de taux.

##### Application de la comptabilité de couverture (hedge accounting)

##### Types d'opérations de base et d'opérations de couverture

Selon la politique de risques soumise chaque année à l'approbation du Conseil d'administration, la Banque Migros recourt à des swaps de taux d'intérêt (interest rate swaps, IRS) afin de gérer le risque de taux dans le portefeuille de la banque. Le traitement comptable des IRS relève de la comptabilité de couverture. Les IRS se traitent sur un marché liquide, et la conclusion et la dissolution d'opérations de couverture est possible en tout temps.

##### Composition des groupes d'instruments financiers

L'opération de base couverte recouvre l'ensemble du portefeuille de la banque exprimé en tant que position nette.

##### Corrélation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

L'opération de couverture consiste en un portefeuille de contrats IRS conclus avec des contreparties externes. La conclusion ou la résolution de tels contrats IRS est décidée dans le cadre du Risk Council, avec recours explicite à la comptabilité de couverture. Le risque de taux au sein du portefeuille de la banque résulte de la transformation positive des échéances, à savoir d'un excédent positif des positions à revenu fixe, dotées d'échéances résiduelles généralement comprises entre 0 et 10 ans. Ce risque de taux est partiellement couvert via la conclusion de «payer swaps».

La relation de couverture entre l'opération de base et l'opération de couverture est choisie de manière à observer au moins la limite de sensibilité.

##### Mesure et gestion de l'effectivité

Du point de vue de la comptabilité de couverture, la relation de couverture est effective lorsque la sensibilité aux taux d'intérêt du bilan global est nettement plus faible avec les opérations de couverture que sans les opérations de couverture.

Afin de mesurer l'effectivité, le Contrôle des risques fournit les données et unités de mesure nécessaires grâce à l'outil Focus ALM de FIS. Ces informations comprennent au moins les limites de risque et les unités de mesure imposées par le Conseil d'administration.

Le Contrôle des risques contrôle et documente régulièrement la mesure de l'effectivité et la présente dans des rapports au Risk Council. Celui-ci prend les mesures correspondantes si l'effectivité des positions de couverture n'est plus assurée et garantit un traitement correct conformément à la circulaire FINMA 2020/01 (Annexe 4).

##### Ineffectivité

Dès qu'une transaction de couverture ne satisfait plus aux critères de l'effectivité, elle est assimilée à une opération de négoce, et l'effet de la partie non efficace est comptabilisé dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Aucune ineffectivité d'opérations de couverture n'a été constatée durant l'exercice sous revue.

Après la date du bilan, aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière et les résultats de la période sous revue et de la banque n'est survenu.

#### Événements importants survenus après la date du bilan

## Informations relatives au bilan

<b>Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)</b>		
en CHF 1000	31.12.2020	Année précédente
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des titres détenus pour compte propre, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	0	0
Juste valeur des titres reçus en qualité de sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0

### Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

en CHF 1000	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
Créances sur la clientèle	68'429	282'113	1'925'639	2'276'181
Créances hypothécaires	40'077'432	0	0	40'077'432
immeubles d'habitation	38'646'368	0	0	38'646'368
immeubles commerciaux	650'105	0	0	650'105
immeubles artisanaux et industriels	535'914	0	0	535'914
autres	245'045	0	0	245'045
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>40'145'861</b>	<b>282'113</b>	<b>1'925'639</b>	<b>42'353'613</b>
Année précédente	38'412'357	83'404	1'964'829	40'460'590
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>40'104'522</b>	<b>229'934</b>	<b>1'914'283</b>	<b>42'248'739</b>
Année précédente	38'412'357	59'845	1'940'462	40'412'663
<b>Hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	2'295	9'370	68'656	80'320
Engagements irrévocables	0	0	1'675'024	1'675'024
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	64'064	64'064
Crédits par engagement	0	0	0	0
<b>Total hors bilan</b>	<b>2'295</b>	<b>9'370</b>	<b>1'807'744</b>	<b>1'819'408</b>
Année précédente	1'725	8'981	1'276'337	1'287'043

### Créances compromises

en CHF 1000	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur
Corrections de valeur individuelles	39'514	5'927	33'587	23'501
Année précédente	25'580	3'745	21'835	23'473
Corrections de valeur individuelles forfaitaires pour crédits privés	0	0	0	0
Année précédente	37'195	0	37'195	13'461

La différence entre le montant net des créances et les corrections de valeur individuelles réside dans le fait qu'en raison de la solvabilité des débiteurs, une rentrée d'argent, dont le montant est estimé avec prudence, est attendue.

#### Corrections de valeur individuelles forfaitaires des crédits privés

Les corrections de valeur individuelles forfaitaires du portefeuille de crédits privés figurant dans les comptes annuels au 31.12.2019 ont été converties en corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance constituées pour la première fois au 31.12.2020.

### Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

en CHF 1000	31.12.2020	Année précédente
<b>Opérations de négoce, actifs</b>		
Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	116'871	241'077
Métaux précieux	1'178	266
<b>Total des opérations de négoce</b>	<b>118'049</b>	<b>241'342</b>
<b>Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des actifs provenant d'opérations de négoce et d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>118'049</b>	<b>241'342</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0

### Opérations de négoce, passifs

Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	0	0
Métaux précieux	0	0
<b>Total des opérations de négoce</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des obligations provenant d'opérations de négoce et d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0

La banque n'a pas émis directement des produits structurés.

### Répartition des immobilisations financières

en CHF 1000	Valeur comptable 31.12.2020	Valeur comptable année précédente	Juste comptable 31.12.2020	Juste comptable année précédente
Titres de créance	452'904	514'038	471'715	535'999
dont destinés à être conservés jusqu'à échéance	452'904	514'038	471'715	535'999
dont destinés à la vente	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0
dont participations qualifiées	0	0	0	0
Immeubles repris lors de réalisations de gage	337	2'789	337	2'789
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>453'241</b>	<b>516'828</b>	<b>472'052</b>	<b>538'788</b>
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	230'636	246'115		

### Répartition des contreparties selon la notation

en CHF 1000	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créance au 31.12.2020	371'044	60'275	5'310	16'276	0	0

S'agissant de la notation des contreparties, la banque se fonde sur des sources de notation externes.

## Présentation des participations

en CHF 1000	Évaluées selon la mise en équivalence	Autres participations	Total 31.12.2020	Total année précédente
<b>Valeur d'acquisition</b>	0	82'152	82'152	82'415
Corrections de valeur accumulées jusqu'à présent	0	-260	-260	-260
État en début d'exercice	0	81'892	81'892	82'155
Investissements et différences de change	0	14'556	14'556	-1
Désinvestissements	0	0	0	-262
Corrections de valeur	0	0	0	0
<b>État en fin d'exercice</b>	<b>0</b>	<b>96'448</b>	<b>96'448</b>	<b>81'892</b>
<b>Valeur au bilan</b>				
État en début d'exercice	0	81'892	81'892	82'155
<b>État en fin d'exercice</b>	<b>0</b>	<b>96'448</b>	<b>96'448</b>	<b>81'892</b>
Avec valeur boursière			0	0
Sans valeur boursière			96'448	81'892
<b>Total des participations</b>			<b>96'448</b>	<b>81'892</b>

Les participations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation durant l'exercice sous revue.

## Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

en CHF 1000	Activité	Capital social	Part		Détenion	
			au capital	aux voix	directe	indirecte
Swisslease SA, Wallisellen, intermédiaire des financements de leasing	Financement de leasing	100	100%	100%	100%	0%
CSL Immobilien AG, Zurich	Prestataire de services immobiliers	159	70%	70%	70%	0%
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Centrale de lettres de gage	1'000'000	11%	11%	11%	0%
Viseca Holding AG, Zurich, organisation de cartes de crédit	Systèmes de paiement sans numéraire	25'000	7%	7%	7%	0%

Aucune de ces participations ne relève d'une société cotée en bourse. Les pourcentages des participations n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

La participation de 100% à Swisslease AG à Wallisellen, société non opérationnelle, a été qualifiée comme non significative et n'a pas été consolidée. La société n'est pas opérationnelle et fait état d'un capital-actions de 100'000 francs au 31.12.2020. Au 31 décembre 2020, la participation à Swisslease AG aurait une valeur de 311'808 francs dans le cadre d'une évaluation selon la méthode de mise en équivalence, au lieu de sa valeur comptable de 100'000 francs. Au cours de l'exercice 2020, sa valeur de mise en équivalence a augmenté de 9615 francs.

Le 27 août 2018, la Banque Migros SA a acquis 70% de CSL Immobilien AG, domiciliée à Zurich, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018. CSL Immobilien AG propose de nombreux services immobiliers: développement, commercialisation (vente et première location de biens résidentiels, commerciaux et de placement), gestion ainsi qu'études et analyses du marché immobilier. La banque n'établit pas de comptes annuels consolidés, car la participation à CSL Immobilien AG n'a pas d'incidence significative (quantitativement et qualitativement) sur la pertinence des comptes annuels de la Banque Migros SA. Les comptes annuels 2020 de CSL Immobilien AG font état d'un total du bilan de 7,97 millions de francs et d'un bénéfice net de 0,91 million de francs. Le dividende distribué à l'issue de l'exercice 2020 s'élevait à 560'000 francs.

Au 31 décembre 2020, la participation à CSL Immobilien AG aurait une valeur de 4'466'185 francs dans le cadre d'une évaluation selon la méthode de mise en équivalence, au lieu de sa valeur comptable déclarée de 9'873'890 francs. Au cours de l'exercice 2020, sa valeur de mise en équivalence a augmenté de 77'047 francs.

Durant l'exercice sous revue, la Banque des Lettres de Gage a procédé à une augmentation ordinaire du capital-actions. L'émission de nouvelles actions a porté le capital-actions de 900 millions de francs à 1000 millions de francs. La Banque Migros y a participé et a acquis 11'440 actions nominatives supplémentaires, maintenant son taux de participation inchangé à 11%.

Dans le cadre de la focalisation stratégique sur les opérations par carte, Aduno Holding a été transférée à Viseca Holding le 18 juin 2020.

## Présentation des immobilisations corporelles

en CHF 1000	Immeubles à l'usage de la banque	Immeubles de rendement	Logiciels	Autres immobilisations corporelles	Total 31.12.2020	Total année précédente
<b>Valeur d'acquisition</b>						
État en début d'exercice	78'393	27'548	19'082	86'962	211'984	331'164
Investissements	54	0	11'359	26'659	38'072	15'688
Sorties / Désinvestissements	-5'249	-140	-1'299	-16'515	-23'203	-134'867
Changements d'affectation	0	0	15	-15	0	0
au sein des immobilisations corporelles	0	0	15	-15	0	0
de/vers des immeubles de rendement	0	0	0	0	0	0
État en fin d'exercice	73'197	27'408	29'157	97'092	226'853	211'984
<b>Amortissements cumulés</b>						
État en début d'exercice	-38'574	-4'005	-8'430	-44'331	-95'340	-196'248
Amortissements en cours	-2'541	-8	-4'978	-11'234	-18'760	-27'235
Sorties corrections de valeur	5'249	140	1'299	16'515	23'203	128'142
Changements d'affectation	0	0	0	0	0	0
au sein des immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
État en fin d'exercice	-35'866	-3'873	-12'109	-39'050	-90'897	-95'340
<b>Valeur au bilan</b>						
État en début d'exercice	39'819	23'543	10'651	42'631	116'644	134'916
État en fin d'exercice	37'331	23'535	17'048	58'042	135'956	116'644

## Leasing opérationnel

en CHF 1000	31.12.2020	Année précédente
<b>Engagements de leasing non portés au bilan</b>		
Échéance inférieure à 12 mois	16'375	14'653
Échéance de 12 mois à 5 ans	53'393	49'293
Échéance supérieure à 5 ans	40'570	42'492
<b>Total des engagements de leasing non portés au bilan</b>	<b>110'338</b>	<b>106'439</b>
dont dénonçables dans un délai n'excédant pas une année	0	0

## Répartition des autres actifs et des autres passifs

en CHF 1000	31.12.2020	Année précédente
<b>Autres actifs</b>		
Compte de compensation	161'020	124'260
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	0	0
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance	0	0
Impôts indirects	0	0
Comptes d'ordre	10'710	6'230
Autres actifs	0	0
<b>Total des autres actifs</b>	<b>171'730</b>	<b>130'490</b>
<b>Autres passifs</b>		
Compte de compensation	0	0
Impôts indirects	12'277	11'137
Comptes d'ordre	18'679	20'261
Coupons non encaissés et obligations de caisse	0	0
Autres passifs	10'128	10'292
<b>Total des autres passifs</b>	<b>41'084</b>	<b>41'690</b>

## Indication des engagements envers les institutions de prévoyance professionnelle; nombre et type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

Les collaborateurs de la Banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance s'effectue exclusivement au travers de la caisse de pension Migros. En cas de sous-couverture de la caisse de pension Migros, l'employeur peut être tenu de verser des contributions d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS (départ à la retraite des hommes à 64 ans également) doivent être prises en considération dans les comptes annuels.

La caisse de pension Migros ne détenait aucune participation dans la banque durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent.

## Situation économique des institutions de prévoyance propres à l'entreprise

### Engagements envers la caisse de pension Migros et charges de prévoyance figurant dans le compte de résultat

en mio de CHF	31.12.2020	Année précédente
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	606	326
Charges de prévoyance dans les charges de personnel	19	18

Selon les derniers comptes annuels révisés au 31.12.2019, le taux de couverture s'élève à 115,4% (exercice précédent: 114,2%), conformément à l'article 44 OPP 2, ce qui est inférieur à la valeur cible de 119%. Sans abaissement du taux d'intérêt technique de 2% à un taux unique de 1,5%, le taux de couverture aurait été de 126,9%. Un résultat d'exploitation positif est attendu pour l'exercice 2020. Les comptes ont été établis selon la norme de présentation des comptes Swiss GAAP FER 26.

Compte tenu du niveau toujours bas des taux d'intérêt et de l'évolution prévisible du taux de référence, le Conseil de fondation de la Caisse de pensions Migros a adopté le 23 novembre 2016 le règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation.

Il ne découle aucun avantage économique de l'excédent de couverture ou de l'excédent technique qui doit être pris en compte dans les comptes annuels de la Banque Migros. La Banque Migros n'a détenu aucune réserve de contribution de l'employeur auprès de la Caisse de pensions Migros ni durant l'exercice sous revue ni lors de l'exercice précédent.

La révision du règlement de prévoyance est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les cotisations pour l'assurance complète restent à 8,5% du revenu soumis à cotisation pour les assurés et à 17% pour les entreprises. Les autres modifications du règlement n'auront aucune incidence financière sur la Banque Migros.

### Présentation des emprunts obligataires et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage

en CHF 1000	Date d'émission	Taux d'intérêt	Échéance	31.12.2020	Année précédente
Emprunt obligataire	2019	0,250%	10.12.2027	200'000	200'000
<b>Total des emprunts obligataires</b>				<b>200'000</b>	<b>200'000</b>
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		–	2020	0	577'900
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,04%	2021	668'900	668'900
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,64%	2022	705'300	705'300
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,07%	2023	227'200	227'200
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,74%	2024	449'000	449'000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,96%	2025	284'000	284'000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,69%	2026	207'600	207'600
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,01%	2027–2048	3'263'300	2'585'400
<b>Total des prêts des centrales d'émission de lettres de gage</b>		<b>1,09%</b>		<b>5'805'300</b>	<b>5'705'300</b>
<b>Total des emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage</b>				<b>6'005'300</b>	<b>5'905'300</b>

### Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

en CHF 1000	Valeurs comptables 31.12.2020	Engagements effectifs 31.12.2020	Valeurs comptables année précédente	Engagements effectifs année précédente
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées pour les prêts des centrales d'émission de lettres de gage	8'486'449	5'805'300	8'390'957	5'705'300
Créances de crédit cédées pour les facilités de refinancement de la BNS	143'708	143'000	0	0
Immobilisations financières	10'022	0	122'981	0
<b>Actifs mis en gage ou cédés</b>	<b>8'640'180</b>	<b>5'948'300</b>	<b>8'513'938</b>	<b>5'705'300</b>

### Corrections de valeur et provisions et réserves pour risques bancaires généraux

en CHF 1000	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	État à la fin de l'exercice sous revue 31.12.2020
Provisions pour impôts latents	304'078	0	0	0	0	0	-20'014	284'064
Provisions pour engagements de prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques de défaillance	1'405	0	9'366	0	0	0	0	10'770
Provisions pour engagements probables (selon l'art. 28, al. 1 OEPC-FINMA)	1'405	0	9'366	0	0	0	0	10'770
Provisions pour pertes attendues	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques inhérents	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques latents	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour autres risques d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	6'626	-3'209	0	0	0	2'891	0	6'308
<b>Total des provisions</b>	<b>312'109</b>	<b>-3'209</b>	<b>9'366</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2'891</b>	<b>-20'014</b>	<b>301'143</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux</b>	<b>1'309'922</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20'014</b>	<b>0</b>	<b>1'329'936</b>
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	36'934	-3'293	-23'135	0	4'629	17'111	-8'745	23'501
Corrections pour pertes attendues	0	0	0	0	0	0	0	0
Corrections pour risques inhérents	0	0	27'217	0	0	54'319	0	81'536
Corrections de valeur pour risques latents	11'457	0	-13'448	0	0	1'991	0	0
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>48'391</b>	<b>-3'293</b>	<b>-9'366</b>	<b>0</b>	<b>4'629</b>	<b>73'421</b>	<b>-8'745</b>	<b>105'037</b>

#### Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance

Aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'a été utilisée durant l'exercice sous revue. Le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance au 31.12.2020 correspond à l'estimation et au calcul actuels. Il n'y a pas de couverture insuffisante des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance à l'heure actuelle.

#### Pertes significatives

Aucune perte significative n'a été comptabilisée durant l'exercice sous revue.

#### Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont exonérées d'impôt. Des provisions pour impôts latents (taux d'imposition 17,60%, cf. page 40) ont été constituées.

#### Corrections de valeur et provisions libérées

Durant la période sous revue, diverses corrections de valeur constituées lors des années précédentes pour des créances compromises ont pu être totalement ou partiellement dissoutes et créditées au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

### Indication des créances et engagements envers les parties liées

en CHF 1000	Créances 31.12.2020	Créances année précédente	Engagements 31.12.2020	Engagements année précédente
Participants qualifiés	0	0	772'608	40'120
Sociétés du groupe	800	800	4'660	4'830
Sociétés liées	30'000	32'174	48'248	66'321
Affaires d'organes	8'069	8'639	10'980	8'739
Autres parties liées	0	0	0	0

### Transactions avec des parties liées et des participants significatifs

- Les transactions avec des parties liées et des participants significatifs (opérations sur papiers-valeurs, trafic des paiements, octroi de crédit et tenue de compte) se font à des conditions préférentielles usuelles.
- Les crédits aux organes bénéficient des conditions préférentielles réservées au personnel, l'écart par rapport aux conditions du marché étant limité à 1%.
- Des opérations hors bilan sont également effectuées avec des parties liées. La Banque Migros gère notamment des comptes de placement pour la Communauté Migros, à titre fiduciaire. Le montant de ces opérations au 31.12.2020 s'élevait à CHF 1,3 milliard (cf. aussi page 38).
- Il n'existe pas de programme d'intéressement des collaborateurs.

### Présentation du capital social

en CHF 1000	Valeur nominale totale 31.12.2020	Nombre de titres 31.12.2020	Capital donnant droit au dividende 31.12.2020	Valeur nominale totale année précédente	Nombre de titres année précédente	Capital donnant droit au dividende année précédente
Capital-actions <sup>1</sup>	700'000	700'000	700'000	700'000	700'000	700'000
<b>Total du capital social</b>	<b>700'000</b>	<b>700'000</b>	<b>700'000</b>	<b>700'000</b>	<b>700'000</b>	<b>700'000</b>

<sup>1</sup> divisé en 700'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000

### Indication des participants significatifs

en CHF 1000	Nominal 31.12.2020	Proportion en % 31.12.2020	Nominal année précédente	Proportion en % année précédente
Migros Participations SA, Rüslikon	700'000	100	700'000	100

La Fédération des coopératives Migros détient indirectement, par l'intermédiaire de Migros Participations SA (Rüslikon), 100% de la Banque Migros.

### Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition des capitaux propres

Les indications relatives à la composition des capitaux propres figurent dans l'état des capitaux propres.

### Réserves non distribuables

en CHF 1000	31.12.2020	Année précédente
Réserve légale issue du capital, non distribuable	0	0
Réserve légale issue du bénéfice, non distribuable	182'000	178'000
<b>Total des réserves non distribuables</b>	<b>182'000</b>	<b>178'000</b>

### Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

en CHF 1000	À vue	Dénonçable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Plus de 5 ans	Immobilisé	Total
<b>Actifs / Instruments financiers</b>								
Liquidités	7'143'611	0	0	0	0	0	0	7'143'611
Créances sur les banques	358'595	0	8'850	0	0	0	0	367'445
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	75'930	86'706	696'025	224'546	894'147	235'292	0	2'212'646
Créances hypothécaires	6'907	658'137	2'153'936	3'753'534	20'935'642	12'527'936	0	40'036'092
Opérations de négoce	118'049	0	0	0	0	0	0	118'049
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4'235	0	0	0	0	0	0	4'235
Immobilisations financières	0	0	0	36'934	291'464	124'507	337	453'241
<b>Total</b>	<b>7'707'329</b>	<b>744'843</b>	<b>2'858'811</b>	<b>4'015'013</b>	<b>22'121'253</b>	<b>12'887'735</b>	<b>337</b>	<b>50'335'320</b>
Année précédente	5'619'863	800'594	3'514'480	3'966'475	20'481'893	12'293'465	2'789	46'679'559
<b>Fonds étrangers / Instruments financiers</b>								
Engagements envers les banques	31'047	143'000	1'137'426	40'000	0	0	0	1'351'473
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	7'131'106	30'871'957	15'460	1'095	0	0	0	38'019'617
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	165'299	0	0	0	0	0	0	165'299
Obligations de caisse	0	0	8'868	444'268	93'834	27'850	0	574'820
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0	0	212'500	456'400	1'665'500	3'670'900	0	6'005'300
<b>Total</b>	<b>7'327'451</b>	<b>31'014'957</b>	<b>1'374'254</b>	<b>941'763</b>	<b>1'759'334</b>	<b>3'698'750</b>	<b>0</b>	<b>46'116'509</b>
Année précédente	5'554'925	30'088'171	355'290	627'563	2'587'091	3'304'063	0	42'517'103

### Présentation des actifs et des passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

en CHF 1000	Suisse 31.12.2020	Étranger 31.12.2020	Suisse année précédente	Étranger année précédente
<b>Actifs</b>				
Liquidités	7'143'611	0	4'940'066	14'620
Créances sur les banques	319'628	47'817	504'927	48'855
Créances sur la clientèle	2'200'187	12'459	2'071'235	19'276
Créances hypothécaires	40'035'206	886	38'320'893	1'259
Opérations de négoce	94'641	23'408	165'454	75'889
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4'235	0	258	0
Immobilisations financières	158'839	294'402	161'610	355'217
Comptes de régularisation actifs	29'657	0	24'730	0
Participations	96'416	32	81'860	32
Immobilisations corporelles	135'956	0	116'644	0
Autres actifs	171'730	0	130'490	0
<b>Total des actifs</b>	<b>50'390'107</b>	<b>379'004</b>	<b>46'518'167</b>	<b>515'148</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	845'473	506'000	288'980	100'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	36'316'066	1'703'551	33'949'198	1'532'658
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	165'299	0	127'858	0
Obligations de caisse	571'140	3'680	609'889	3'221
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	6'005'300	0	5'905'300	0
Comptes de régularisation passifs	99'382	0	94'379	0
Autres passifs	41'084	0	41'690	0
Provisions	301'142	0	312'109	0
Réserves pour risques bancaires généraux	1'329'936	0	1'309'922	0
Capital social	700'000	0	700'000	0
Réserve issue du bénéfice	1'988'112	0	1'827'480	0
Bénéfice	192'946	0	230'633	0
<b>Total des passifs</b>	<b>48'555'881</b>	<b>2'213'231</b>	<b>45'397'437</b>	<b>1'635'879</b>

La Banque Migros ne dispose d'aucun domicile de l'exploitation à l'étranger. Seules des succursales en Suisse contribuent au résultat opérationnel, d'où l'absence de présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation.

### Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

en CHF 1000	31.12.2020	Proportion en % 31.12.2020	Année précédente	Proportion en % année précédente
Suisse	50'390'107	99,3	46'518'167	98,9
États-Unis	76'571	0,2	73'358	0,2
Pays-Bas	59'468	0,1	70'891	0,2
Allemagne	55'353	0,1	82'226	0,2
Grande-Bretagne	36'937	0,1	47'236	0,1
France	31'103	0,1	37'459	0,1
Luxembourg	24'661	0,0	70'686	0,2
Australie	16'192	0,0	27'214	0,1
Japon	10'792	0,0	10'806	0,0
Autriche	7'590	0,0	13'143	0,0
Autres pays	60'337	0,1	82'129	0,2
<b>Total des actifs</b>	<b>50'769'111</b>	<b>100,0</b>	<b>47'033'315</b>	<b>100,0</b>

### Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

en CHF 1000		31.12.2020	Proportion en % 31.12.2020	Année précédente	Proportion en % année précédente
<b>Notation de pays interne à la banque</b>	<b>Notation S&amp;P</b>				
L1	AAA à AA	306'741	80,9	457'366	88,8
L2	AA- à A	60'113	15,9	33'926	6,6
L3	A- à BBB-	1'811	0,5	2'252	0,4
L4	BB+ à B-	306	0,1	617	0,1
L5	CCC+ à CC	0	0,0	10	0,0
L6	C ou inférieur	10	0,0	0	0,0
Autres	Sans notation	10'024	2,6	20'977	4,1
<b>Total des actifs</b>		<b>379'004</b>	<b>100,0</b>	<b>515'148</b>	<b>100,0</b>

La Banque Migros s'appuie sur des sources de notations externes pour évaluer les risques pays. Les notations de l'agence Standard & Poor's, qui correspondent aux classes internes, sont présentées dans le tableau ci-dessus à titre d'explication.

## Présentation des actifs et des passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

en CHF 1000	CHF	EUR	USD	Autres
<b>Actifs</b>				
Liquidités	7'035'401	100'965	2'479	4'767
Créances sur les banques	233'585	27'311	26'998	79'550
Créances sur la clientèle	2'065'716	98'491	48'110	329
Créances hypothécaires	40'000'152	35'941	0	0
Opérations de négoce	97'525	4'122	15'224	1'178
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4'235	0	0	0
Immobilisations financières	240'996	212'245	0	0
Comptes de régularisation actifs	29'657	0	0	0
Participations	96'416	32	0	0
Immobilisations corporelles	135'956	0	0	0
Autres actifs	171'730	0	0	0
<b>Total des actifs (au bilan)</b>	<b>50'111'369</b>	<b>479'107</b>	<b>92'811</b>	<b>85'825</b>
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	47'227	549'022	212'587	92'552
<b>Total des actifs</b>	<b>50'158'595</b>	<b>1'028'129</b>	<b>305'399</b>	<b>178'377</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	1'326'639	17'692	301	6'841
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	36'547'862	1'014'739	318'340	138'675
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	165'299	0	0	0
Obligations de caisse	574'820	0	0	0
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	6'005'300	0	0	0
Comptes de régularisation passifs	99'382	0	0	0
Autres passifs	41'084	0	0	0
Provisions	301'142	0	0	0
Réserves pour risques bancaires généraux	1'329'936	0	0	0
Capital social	700'000	0	0	0
Réserve issue du bénéfice	1'988'112	0	0	0
Bénéfice	192'946	0	0	0
<b>Total des passifs (au bilan)</b>	<b>49'272'523</b>	<b>1'032'432</b>	<b>318'641</b>	<b>145'515</b>
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	854'162	916	2'043	44'267
<b>Total des passifs</b>	<b>50'126'685</b>	<b>1'033'348</b>	<b>320'685</b>	<b>189'783</b>
Positions nettes par monnaie	31'910	-5'219	-15'286	-11'406

### Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

en CHF 1000	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent
<b>Instruments de taux</b>						
Swaps	0	0	0	0	161'020	3'300'000
<b>Devises / Métaux précieux</b>						
Contrats à terme	4'194	4'239	900'684	0	0	0
Options (OTC)	41	41	704	0	0	0
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>	<b>4'235</b>	<b>4'279</b>	<b>901'389</b>	<b>0</b>	<b>161'020</b>	<b>3'300'000</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0		0	161'020	
Année précédente	258	3'599	399'158	0	124'260	3'300'000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0		0	124'260	

### Total avant prise en compte des contrats de netting

en CHF 1000	Valeurs de remplacement cumulées	
	positives	négatives
Exercice sous revue	4'235	165'299
Année précédente	258	127'858

### Répartition selon les contreparties

en CHF 1000	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières		Autres clients
Total des valeurs de remplacement après prise en compte des contrats de netting	0	4'194		41

## Informations relatives aux opérations hors bilan

### Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

en CHF 1000	31.12.2020	Année précédente
Garanties de couverture de crédit et similaires	679	789
Garanties de prestation de garantie et similaires	79'641	86'698
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>80'320</b>	<b>87'487</b>
Créances conditionnelles découlant de reports de pertes fiscaux	0	0
Autres créances conditionnelles	0	0
<b>Total des créances conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Répartition des crédits par engagement

en CHF 1000	31.12.2020	Année précédente
Engagements résultant de paiements différés (deferred payments)	0	0
Engagements résultant d'acceptations (pour les dettes découlant des acceptations en circulation)	0	0
Autres crédits par engagement	0	0
<b>Total des crédits par engagement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Répartition des opérations fiduciaires

en CHF 1000	31.12.2020	Année précédente
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	330	13'321
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées	1'321'638	1'327'092
<b>Total des opérations fiduciaires</b>	<b>1'321'967</b>	<b>1'340'413</b>

Les comptes gérés à titre fiduciaire pour la Communauté Migros sont inscrits sous la rubrique «Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées».

# Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles

## Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

en CHF 1000	2020	Année précédente	Variation	en %
Opérations sur devises et espèces	41'301	35'183	+6'118	+17
Métaux précieux	38	5	+33	+701
Négoce de titres (y c. fonds)	-4'579	4'552	-9'131	-201
dont instruments de taux (y c. fonds)	816	2'175	-1'359	-62
dont titres de participation (y c. fonds)	-6'278	-8'767	+2'488	-28
dont fonds mixtes	191	10'193	-10'002	-98
dont revenus de titres divers	692	951	-259	-27
<b>Total du résultat de négoce</b>	<b>36'759</b>	<b>39'739</b>	<b>-2'980</b>	<b>-7</b>

Le négoce pour compte propre de la Banque Migros résulte de transactions avec la clientèle ainsi que de la gestion des Migros Bank Fonds. La gestion et la mesure des résultats des opérations de négoce s'effectuent à l'échelle de l'ensemble de la banque, d'où l'absence de répartition du résultat de négoce entre les secteurs d'activité. La banque ne recourt à l'option de la juste valeur pour aucune position du bilan.

## Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes» ainsi que des intérêts négatifs significatifs

en CHF 1000	2020	Année précédente	Variation	en %
Produit de refinancement des portefeuilles de négoce	1'349	1'731	-381	-22
Intérêts négatifs sur opérations actives (diminution des produits des intérêts et des escomptes)	3'083	2'094	+989	+47
Intérêts négatifs sur opérations passives (diminution des charges d'intérêts)	1'379	1'449	-70	-5

Les intérêts négatifs sur les opérations actives sont portés en diminution des produits des intérêts et des escomptes. Les intérêts négatifs sur les opérations passives sont portés en diminution des charges d'intérêts.

## Répartition des charges de personnel

en CHF 1000	2020	Année précédente	Variation	en %
Salaires	151'897	144'241	+7'656	+5
Contributions aux institutions de prévoyance professionnelle	19'340	18'418	+921	+5
Autres prestations sociales	14'299	13'689	+610	+4
Autres charges de personnel	8'323	8'260	+63	+1
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>193'859</b>	<b>184'608</b>	<b>+9'251</b>	<b>+5</b>

## Répartition des autres charges d'exploitation

en CHF 1000	2020	Année précédente	Variation	en %
Coût des locaux	22'406	21'900	+506	+2
Charges relatives à l'informatique et à la communication	45'690	42'030	+3'660	+9
Mobilier et installations	1'946	2'376	-430	-18
Honoraires des sociétés d'audit	729	670	+59	+9
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	571	562	+9	+2
dont pour d'autres prestations de services	158	108	+50	+46
Fonds de soutien Engagement Migros	8'235	8'807	-572	-6
Autres charges d'exploitation	40'731	42'541	-1'811	-4
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>119'737</b>	<b>118'324</b>	<b>+1'413</b>	<b>+1</b>

### Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

en CHF 1000	2020	Année précédente	Variation	en %
Produits extraordinaires	65	9'856	-9'791	-99
<b>Total des produits extraordinaires</b>	<b>65</b>	<b>9'856</b>	<b>-9'791</b>	<b>-99</b>

Autres charges extraordinaires	25	10	+15	+150
<b>Total des charges extraordinaires</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>+15</b>	<b>+150</b>

Aucune charge extraordinaire significative n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2020.

Les commentaires des pertes significatives ainsi que des modifications des réserves pour risques bancaires généraux et des corrections de valeur et provisions libérées figurent en page 30.

### Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

en CHF 1000	2020	Année précédente	Variation	en %
Constitution de provisions pour impôts latents	-20'014	-20'642	+629	-3
Charges d'impôts courants sur le revenu et le capital	43'639	55'312	-11'673	-21
<b>Total des impôts</b>	<b>23'625</b>	<b>34'669</b>	<b>-11'044</b>	<b>-32</b>
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	17,60%	18,84%		

### Value at Risk

en CHF 1000	Total livre du négoce 31.12.2020	Année précédente
<b>Type de risque</b>		
Risque d'intérêt	534	237
Risque sur monnaies étrangères	123	57
Risque de cours sur les actions	1'180	602
<b>Non diversifié</b>	<b>1'837</b>	<b>895</b>
Effet de diversification	-356	-242
<b>Diversifié</b>	<b>1'482</b>	<b>653</b>

La Value at Risk (VaR) calculée au 31.12.2020 s'élevait à CHF 0,7 million sur une base agrégée et diversifiée. La VaR est calculée avec une probabilité de défaillance /niveau de confiance de 99% et sur une durée d'un jour. La VaR comporte le livre du négoce sans les métaux précieux.

# Rapport de l'organe de révision



## Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Banque Migros SA, Zurich

### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Migros SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 7 à 40). Ces comptes annuels selon le principe de l'image fidèle (True and Fair View) ont été établis en complément des comptes statutaires avec présentation fiable.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse.

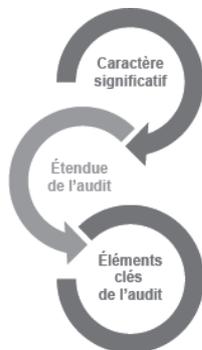
#### Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Notre approche d'audit

##### Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 20 millions

Pour l'exécution de procédures d'audit appropriées, nous avons conçu le périmètre d'audit de manière à pouvoir exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels dans leur ensemble en tenant compte de l'organisation, des contrôles internes et des processus dans le domaine de la présentation des comptes ainsi que dans le secteur d'activité de la Banque.

Nous avons identifié le thème suivant comme un élément clé de l'audit :

Évaluation des prêts à la clientèle

PricewaterhouseCoopers SA, Birchstrasse 160, case postale, 8050 Zurich  
Téléphone : +41 58 792 44 00, fax : +41 58 792 44 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA appartient à un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

#### Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 20 millions
Base de la détermination	0,5% des fonds propres déclarés (fonds propres selon le principe de True and Fair View à la fin de l'exercice sous revue)
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	<p>Nous avons choisi les fonds propres déclarés comme valeur de référence pour la détermination du caractère significatif car il s'agit, selon nous, de la valeur représentant la solvabilité et les garanties de la Banque, qui revêt une grande importance pour les décisions économiques de ses actionnaires, de sa clientèle et de l'Autorité de surveillance. Par ailleurs, les fonds propres constituent une valeur de référence largement éprouvée pour les réflexions ayant trait au caractère significatif.</p> <p>Cette valeur est déterminée selon les directives établies par les réviseurs des comptes consolidés du Groupe Migros. Entre le seuil de matérialité établi par les réviseurs des comptes consolidés et le seuil résultant du calcul ci-dessus, le seuil de matérialité le plus bas est appliqué respectivement.</p>

Nous avons convenu avec le Conseil d'audit de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 1 million constatées lors de notre audit, mais aussi toutes les anomalies inférieures à ce montant qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

#### Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements, lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous les audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

#### Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes annuels pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit ; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



## Évaluation des prêts à la clientèle

### Élément clé de l'audit

L'activité de base de la Banque Migros SA consiste à octroyer des crédits aux particuliers et aux entreprises. Elle octroie principalement des crédits sur la base de garanties hypothécaires pour des immeubles d'habitation et des immeubles commerciaux ainsi que sans garanties pour des financements à des fins commerciales (crédits aux entreprises).

Étant donné que les prêts à la clientèle (83,2% soit CHF 42,3 milliards contre 85,9% soit CHF 40,4 milliards l'année précédente) représentent l'actif le plus élevé du bilan en termes de valeur, nous considérons leur évaluation comme un élément clé de l'audit. De plus, il existe des marges d'appréciation pour évaluer le montant des éventuelles corrections de valeur. Un changement des conditions de marché, notamment sur le marché de l'immobilier, ainsi que la situation économique du preneur de crédit peuvent avoir un impact sur l'actualité de la valeur inhérente au portefeuille de crédit ou sur certains crédits.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a adapté les prescriptions comptables applicables aux banques. Celles-ci sont mises en œuvre dans l'ordonnance FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPF-FINMA) ainsi que dans la circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – banques », qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2020. Cela a entraîné, au cours de l'exercice, des modifications des principes comptables et d'évaluation concernant la constitution de corrections de valeur pour les prêts à la clientèle de la Banque Migros SA.

En s'appuyant sur différents facteurs d'influence, la Direction apprécie individuellement si un changement négatif entraîne une dépréciation des créances hypothécaires et des créances sur la clientèle, et par conséquent la constitution d'une correction de valeur individuelle pour les créances compromises. Parmi ces facteurs, il convient de citer les conditions-cadres économiques locales, la situation patrimoniale, financière et bénéficiaire du preneur de crédit ainsi que la valeur des garanties. En particulier, l'évaluation portant sur l'actualité de la valeur des garanties, qui ne se base pas sur un prix de marché observable (par ex. immeubles), est soumise à une marge d'appréciation matérielle par la Direction.

En outre, conformément aux prescriptions comptables modifiées, des corrections de valeur sont constituées pour les risques inhérents de défaillance de créances non compromises. Il s'agit ici de corrections de valeur pour pertes non encore réalisées. Le système de notation de la Banque sert de base pour l'évaluation de la correction de valeur pour risques inhérents de défaillance pour les crédits hypothécaires et les crédits aux entreprises. Le calcul est basé sur les conditions actuelles et intègre des prévisions

### Notre évaluation de l'élément clé de l'audit

Notre procédure d'audit comporte principalement des tests de procédures sur les contrôles internes effectués par la Banque. Nous avons contrôlé le respect des prescriptions et des processus ainsi que l'efficacité de ces contrôles à l'aide de tests par sondage orientés sur les risques. À cet effet, nous avons analysé les contrôles clés et avons vérifié leur observation à l'aide de tests par sondage.

Nos tests de procédures comprenaient également la vérification par sondage du calcul des ratings et de la capacité financière, l'évaluation des garanties, le contrôle clé des crédits, la vérification quant à l'application de corrections de valeur ainsi que le contrôle inhérent au traitement des listes de surveillance des crédits.

Suite à la constatation de marges d'appréciation matérielles (par ex. lors de l'estimation des résultats futurs de la clientèle entreprises ou de la valeur des immeubles), nous avons soumis la décision de la Direction à notre appréciation critique en nous appuyant sur des contrôles de substance. Nos contrôles de substance détaillés comportent notamment des contrôles de solvabilité par sondage.

Dans le cadre de notre audit comptable, nous avons actualisé les résultats générés par les tests de procédures et de détail puis vérifié si les évaluations réalisées ont été traitées correctement quant à l'actualité de la valeur inhérente aux créances sur la clientèle dans les comptes annuels.

Les modifications concernant la constitution de corrections de valeur sur les prêts à la clientèle ont été mises en œuvre conformément aux prescriptions dans les directives de comptabilisation et d'évaluation de la Banque Migros SA.

Dans le cadre de nos propres analyses, nous considérons dans l'ensemble comme raisonnables les principes et les hypothèses appliqués par la Direction pour l'évaluation des prêts à la clientèle.



---

sur les futures conditions-cadres économiques à la date du bilan.

Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation relatifs aux créances sur la clientèle et aux créances hypothécaires, l'évaluation des couvertures ainsi que les méthodes applicables à l'identification des risques de défaillance et à la détermination d'un besoin de correction de valeur, modifiées au cours de l'exercice, sont développés dans l'annexe aux comptes annuels, aux pages 12 à 22.

---

#### Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et les exigences légales. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Une description détaillée de nos responsabilités se rapportant à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

PricewaterhouseCoopers SA



Hugo Schürmann  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Tobias Scheiwiller  
Expert-réviseur

Zurich, le 31 mars 2021



Banque Migros SA | Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

# Gouvernance d'entreprise (valable à partir du 1.1.2021)

La Banque Migros SA publie ses informations en matière de gouvernance d'entreprise conformément à la circulaire 2016/01 «Publication – banques», annexe 4, de la FINMA.

## Structure du groupe et actionariat

La Banque Migros est une société anonyme de droit suisse non cotée en bourse ayant son siège principal à Zurich. Active dans toute la Suisse en tant que banque universelle, elle offre ses services bancaires et financiers au travers de 68 succursales. La Banque Migros SA est détenue à 100% par la Fédération des coopératives Migros (FCM) depuis sa fondation. La FCM détient cette participation de manière indirecte, au travers de Migros Participations SA.

Les participations détenues par la Banque Migros SA ne sont pas pertinentes pour l'évaluation globale de la banque, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés. Toutes les participations sont mentionnées dans l'annexe aux comptes annuels 2020, page 26. La Banque Migros SA ne détient aucune participation croisée.

## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros SA est composé de sept personnes (dont une représentante des collaborateurs de la Banque Migros). Celles-ci n'assument aucune tâche exécutive, en conformité avec la loi sur les banques, et n'ont jamais fait partie de la Direction générale de la Banque Migros SA. Quatre des sept membres du Conseil d'administration remplissent les critères d'indépendance énoncés par la circulaire 2017/01 «Gouvernance d'entreprise – banques» de la FINMA. L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration. La durée du mandat est de deux ans, avec possibilité de réélection. La durée du mandat des membres externes et indépendants du Conseil d'administration est limitée à 16 ans, avec une limite d'âge fixée à 70 ans. Le Conseil d'administration se constitue lui-même et élit le président et le vice-président. La constitution du Conseil d'administration s'effectue lors de la première réunion suivant l'élection.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction, la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires. Outre les compétences énoncées dans les statuts, il assume notamment les tâches suivantes:

- approbation de la politique commerciale, de la Charte, de la stratégie d'entreprise, du concept-cadre de gestion des risques et de la politique de risque
- définition de l'organisation et du contrôle interne
- définition des principes de la comptabilité, du contrôle financier et de la planification financière
- élection et révocation des membres des comités, du président et des membres de la Direction générale et du responsable de la Révision interne
- approbation du bilan et du compte de résultat prévisionnels ainsi que de la planification des investissements
- approbation des comptes annuels et semestriels (bilan, compte de résultat, annexe), sous réserve des compétences de l'Assemblée générale
- décision de l'établissement et de la suppression de succursales
- désignation de la société d'audit et de la Révision interne
- haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion
- réception et contrôle des rapports de la Direction générale sur la marche des affaires, les risques, la situation de la société et les événements significatifs
- traitement des rapports établis par la Révision interne et la société d'audit

## Organisation interne et réglementation des compétences

L'organisation interne et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par le règlement d'organisation de mai 2018, qui a été approuvé par la FINMA. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre ainsi que sur convocation du président. Le président du Conseil d'administration, et en son absence le vice-président, préside les réunions du Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée générale, et représente la banque à l'extérieur dans le cadre des compétences du Conseil d'administration. Dans des cas d'urgence ne souffrant aucun report, il se prononce exceptionnellement sur des affaires incombant d'ordinaire au Conseil d'administration. Sont exceptées les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration, conformément à l'art. 716a CO.

La répartition des tâches au sein du Conseil d'administration et des comités est représentée dans le tableau de la page 51 du rapport annuel 2020. Le Conseil d'administration constitue quatre comités permanents: le comité d'audit, le comité de crédit, le comité des risques et le comité du personnel. Les comités du Conseil d'administration se réunissent sur invitation de leurs présidents aussi souvent que les affaires l'exigent.

Les comités ont pour tâche de préparer les travaux du Conseil d'administration, et de soumettre des rapports et des recommandations lors des réunions du Conseil d'administration. Hormis les compétences spécifiques du comité de crédit s'agissant des opérations de crédit individuelles, les compétences spécifiques du comité

d'audit concernant l'approbation de la rémunération du responsable de la Révision interne ainsi que les compétences spécifiques du comité du personnel concernant l'approbation des contrats de travail et des rémunérations, les comités n'ont aucune compétence décisionnelle. Le Conseil d'administration conserve en principe la responsabilité globale des tâches déléguées aux comités. Les comités ont essentiellement pour tâche de préparer les travaux du Conseil d'administration relevant de leur domaine de spécialité, et de soumettre des rapports et des recommandations lors des réunions du Conseil d'administration. Il appartient ensuite au Conseil d'administration de prendre les décisions en tant qu'organe collectif. Les comités informent immédiatement l'ensemble du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires.

#### Comité d'audit

Le comité d'audit est composé des personnes suivantes:

- Dr. Isabel Stirnimann, présidente
- Michael Hobmeier, membre
- Jörg Zulauf, membre

Le comité d'audit évalue les directives de la banque en matière de présentation des comptes, l'intégrité du reporting financier, les obligations de publication ainsi que la qualité, la pertinence et les résultats des révisions interne et externe. En outre, il évalue le respect des exigences de reporting par la banque, l'approche de la Direction générale en matière de contrôle interne s'agissant de l'établissement et de l'intégralité des états financiers et de la présentation des résultats, surveille et évalue l'efficacité des contrôles internes, notamment du Contrôle des risques, de la fonction de Compliance et de la Révision interne, et s'assure de l'élimination des dysfonctionnements constatés par les sociétés d'audit. Il soumet des recommandations au Conseil d'administration concernant les comptes annuels soumis à l'approbation de ce dernier. Pour accomplir ses tâches, le comité d'audit s'entretient régulièrement avec le réviseur responsable de la société d'audit et le responsable de la Révision interne, ainsi qu'avec des représentants de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable de la Compliance. Le comité d'audit approuve la rémunération du responsable de la Révision interne.

#### Comité des risques

Le comité des risques est composé des personnes suivantes:

- Dr. Peter Meier, président
- Bernhard Kobler, membre
- Jörg Zulauf, membre

Le comité des risques vérifie que la banque entretient une gestion des risques appropriée, avec des processus efficaces qui satisfont à la situation de l'établissement en matière de risques. Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment dans la perspective de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et les limites posées en matière de risques. Il évalue en outre les conséquences potentielles des risques pertinents sur les revenus, les fonds propres et la réputation de la Banque Migros. À cet effet, il examine la planification des fonds propres et des liquidités ainsi que la remise du rapport correspondant. Puis il discute du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumet des recommandations au Conseil d'administration. Pour accomplir ses tâches, le comité des risques s'entretient régulièrement avec des représentants de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable de la Compliance et le responsable du Contrôle des risques.

#### Comité de crédit

Le comité de crédit est composé des personnes suivantes:

- Bernhard Kobler, président
- Jörg Zulauf, membre
- Fabrice Zumbrennen, membre

Le comité de crédit représente la plus haute instance d'autorisation pour les opérations de crédit individuelles qui relèvent de sa compétence; en complément au comité des risques, il traite les détails spécifiques des opérations de crédit de la banque qui sortent du cadre des tâches de ce dernier en matière de risques de crédit. Il examine notamment les nouvelles affaires importantes relevant de la compétence de la Direction générale (comité de crédit de l'ensemble de la banque), juge l'évaluation générale de la conjoncture et l'évolution du marché immobilier, étudie les adaptations de directives, procédures et processus, notamment en ce qui

concerne les limites de nantissement, le calcul de la capacité financière, les systèmes de rating ainsi que l'évaluation de biens immobiliers, et soumet des recommandations au Conseil d'administration. En outre, il évalue et examine l'évolution du portefeuille de crédit de la banque, notamment en ce qui concerne les affaires dérogeant aux directives de crédit (exceptions to policy), les plus importants débiteurs / groupes de débiteurs, les engagements compromis et les corrections de valeur y relatives, ainsi que les hypothèses de simulations de perte de valeur sur les biens immobiliers. Pour accomplir ses tâches, le comité de crédit s'entretient régulièrement avec des représentants de la Direction générale ainsi qu'avec le responsable de la gestion des risques de crédit.

#### Comité du personnel

Le comité du personnel est composé des personnes suivantes:

- Fabrice Zumbrunnen, président
- Jörg Zulauf, membre

Le comité du personnel assiste le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses tâches en matière de politique du personnel (planification du personnel, rémunération, nominations). Il approuve certaines rémunérations et assiste le Conseil d'administration dans l'évaluation de la performance de la Direction générale. Il examine notamment chaque année l'évaluation des membres de la Direction générale proposée par le président de la Direction générale. Le comité du personnel procède à cette évaluation pour le président de la Direction générale, tandis que le président de la Direction générale le fait pour les autres membres de la Direction générale. En outre, il fixe les principes régissant la sélection de candidats au Conseil d'administration à faire élire ou réélire par l'Assemblée générale et prépare la sélection sur la base de ces critères. Le comité du personnel évalue les candidats proposés conjointement avec le président de la Direction générale, en vue de la nomination des membres de la Direction générale et de la direction par le Conseil d'administration. Il approuve en outre tous les contrats de travail des membres de la Direction générale ainsi que les éventuels contrats de travail des membres du Conseil d'administration.

#### Instruments d'information et de contrôle

Les instruments d'information et de contrôle de la Banque Migros SA sont conformes aux directives de la FINMA. La Banque Migros SA est dotée d'un système d'information de gestion (management information system, MIS) qui permet au Conseil d'administration de remplir son obligation de surveillance et de contrôler les compétences déléguées à la Direction générale. Le Conseil d'administration reçoit chaque mois des états financiers incluant une comparaison avec le budget prévisionnel et avec l'exercice précédent, et chaque trimestre un rapport global sur les risques comportant un état actuel des liquidités, de la dotation en fonds propres et du cumul des risques. Les procès-verbaux des réunions de la Direction générale sont en outre remis au président du Conseil d'administration pour consultation.

En tant que fonction de contrôle et de gestion suprême, le Risk Council surveille également le profil de risque de la banque. Il est composé des membres de la Direction générale et des responsables de la Gestion des risques de crédit, du Contrôle des risques, de la Trésorerie, de la Gestion des risques opérationnels, de la Compliance et, une fois par trimestre, de celui de la Révision interne. Cette instance évalue la situation des risques de la banque dans son ensemble et examine et met en œuvre les mesures de gestion futures.

Les systèmes et méthodes utilisés sont décrits dans la section du rapport annuel 2020 dédiée à la gestion des risques (pages 17 à 21).

#### Révision interne

La Révision interne est dirigée par Michael Frey et compte 13 collaborateurs à fin 2020. Elle est directement subordonnée au comité d'audit du Conseil d'administration et dispose d'un droit d'accès, de consultation et de contrôle illimité.

La Révision interne aide le Conseil d'administration et ses comités à remplir leurs obligations de surveillance et de contrôle en adoptant une approche systématique et axée sur le risque pour évaluer l'efficacité de la gestion des risques, du système de contrôle interne ainsi que des processus de pilotage, de gestion et d'assistance, et émet des recommandations d'optimisation. Elle vérifie par ailleurs le respect des dispositions réglementaires ainsi que des directives et lignes directrices internes. En tant qu'instance de contrôle indépendante de la Direction générale, elle établit ses rapports en toute autonomie et évalue de manière appropriée et régulière l'ensemble de l'activité de la banque. La Révision interne soumet annuellement au comité d'audit les objectifs du programme d'audit et demande au Conseil d'administration d'approuver ce dernier. Elle procède au moins une fois par an à une évaluation globale des risques encourus par la banque.

La Révision interne remet au Conseil d'administration un rapport trimestriel sur les audits effectués ainsi que sur les autres activités, et l'informe sur la mise en œuvre des recommandations de la Révision interne et de la société d'audit. Les tâches et compétences ainsi que l'organisation de la Révision interne sont décrites dans le «cahier des charges de la Révision interne», qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Le comité d'audit du Conseil d'administration supervise les activités de la Révision interne. La Révision interne échange en permanence avec la société d'audit concernant l'évaluation et la situation du risque. Les prestations d'audit de la Révision interne et de la société d'audit sont coordonnées dans le respect des tâches respectives. Dans son travail, la Révision interne applique des directives strictes en matière de qualité et base ses procédures sur les normes de révision internationales reconnues et conformes aux prescriptions de l'Association Suisse d'Audit Interne (ASAI).

#### Fonction du Contrôle des risques

Il incombe au Contrôle des risques d'identifier et de surveiller les risques pertinents pour la banque, de veiller au respect des directives relatives à la politique de risque ainsi que de fournir à la Direction générale et au Conseil d'administration un reporting des risques intégré. Le Contrôle des risques est responsable de l'élaboration des méthodes de mesure des risques, de certaines parties de la procédure de développement de nouveaux produits et méthodes d'évaluation, de la validation des modèles ainsi que de l'exécution et de l'assurance qualité de la mesure des risques effectuée. Le Contrôle des risques rapporte mensuellement au Risk Council dans le cadre du reporting des risques intégré et trimestriellement au Conseil d'administration sur l'évolution du profil de risque, les principaux événements internes et externes ainsi que les constatations effectuées dans le cadre de l'activité de surveillance. Le reporting comprend différents rapports consacrés à chaque catégorie de risques; ces rapports, dont la fréquence de parution et le cercle de destinataires sont fonction des risques concernés, visent à assurer une information complète, objective et transparente des décideurs et des organes de surveillance. Si la situation l'exige, le responsable du Contrôle des risques dispose en tout temps d'un droit de signalement (escalation) au Conseil d'administration. Le responsable du Contrôle des risques présente une fois par an son rapport annuel au comité des risques.

#### Fonction de la Compliance

Le responsable de la Compliance dispose en tout temps d'un droit de signalement (escalation) au Conseil d'administration. En outre, dans le cadre du reporting des risques, la Compliance rapporte directement au Conseil d'administration une fois par an. Le responsable de la Compliance présente également son rapport annuel au comité des risques. Il incombe à la Compliance de veiller au respect des dispositions applicables et de communiquer en temps utile sur les manquements constatés en matière de compliance. De plus, la Compliance examine au moins une fois par an la carte réglementaire ainsi que l'inventaire des risques de compliance et établit le plan d'action annuel axé sur le risque, lequel est soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Par ailleurs, elle exécute le cas échéant certaines tâches de surveillance et de contrôle s'agissant d'opérations individuelles, et prend des mesures de gestion des risques générales, comme la rédaction de directives dans le cadre de l'application de nouveaux actes normatifs ou l'organisation de séminaires de formation. Il incombe en outre à la Compliance de fournir des conseils anticipés visant à éviter ou à minimiser, les risques et menaces résultant de dispositions réglementaires nouvelles ou existantes.

#### Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros SA est composé de sept personnes. Fabrice Zumbrunnen, président de la Direction générale de la Fédération des coopératives Migros, en assure la présidence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le profil de chaque membre du Conseil d'administration comporte ci-après les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros SA, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros SA. Aucun des membres n'exerce de fonction publique ou de mandat politique. Sauf indication contraire, la date de référence est toujours le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Fabrice Zumbrunnen

Président du Conseil d'administration  
Licence ès sciences économiques (Université de Neuchâtel)  
Suisse, né en 1969

#### Parcours professionnel

Fabrice Zumbrunnen est membre et président du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il préside le comité du personnel et est membre du comité de crédit.

Sa carrière professionnelle a débuté à la Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, où il a d'abord travaillé en qualité de chef de vente, puis de responsable du marketing et de la logistique, avant d'être nommé directeur en 2005. En 2012, il a rejoint la FCM et repris la direction du département «RH, Affaires culturelles et sociales, Loisirs». Fabrice Zumbrunnen est président de la Direction générale de la Fédération des coopératives Migros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### Principaux mandats

- Fédération des coopératives Migros, président de la Direction générale
- Hotelplan Management SA, président du Conseil d'administration
- Medbase SA, président du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, président du Conseil d'administration
- Denner SA, membre du Conseil d'administration
- Digitec Galaxus SA, membre du Conseil d'administration
- Migros Digital Solutions SA, président du Conseil d'administration

### Jörg Zulauf

Vice-président du Conseil d'administration  
Licence en droit (Université de Zurich), avocat  
Suisse, né en 1958

#### Parcours professionnel

Jörg Zulauf est membre et vice-président du Conseil d'administration depuis 2000 et membre des quatre comités: le comité d'audit, le comité de crédit, le comité des risques et le comité du personnel.

Sa carrière professionnelle a débuté chez Roche. Depuis 2000, Jörg Zulauf est vice-président de la Direction générale et responsable du département Finances du Groupe Migros.

#### Principaux mandats

- Fédération des coopératives Migros, vice-président de la Direction générale
- Hotelplan Management SA, vice-président du Conseil d'administration
- Ex Libris SA, vice-président du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, vice-président du Conseil d'administration
- Caisse de pensions Migros, président du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros, président du Conseil de fondation
- M Casa SA, président du Conseil d'administration
- Fondation de prévoyance complémentaire de la Communauté Migros, président du Conseil de fondation
- Migros Digital Solutions SA, membre du Conseil d'administration

#### Irene Billo-Riediker

Membre du Conseil d'administration  
Économiste d'entreprise HES (Haute école d'économie et d'administration de Zurich)  
Suisse, née en 1970

#### Parcours professionnel

Irene Billo-Riediker est membre du Conseil d'administration et représentante des collaborateurs de la Banque Migros SA depuis 2008.

Elle dirige le service Gestion des versions et des tests depuis 2010. Irene Billo-Riediker travaille pour la Banque Migros SA depuis 1997. Auparavant, elle a exercé la fonction de responsable import chez Furness Shipping AG.

#### Principaux mandats

Aucun

#### Dr. Peter Meier

Membre du Conseil d'administration  
Licence ès sciences économiques (Université de Saint-Gall)  
Suisse, né en 1952

#### Parcours professionnel

Peter Meier est membre indépendant du Conseil d'administration et président du comité des risques depuis 2012.

Auparavant, Peter Meier a travaillé à la Banque cantonale de Zurich en tant que chef économiste, puis comme responsable de la gestion d'actifs. De 1998 à 2001, il était directeur de Swissca Portfoliomanagement, avant de reprendre une chaire de professeur à la Haute école des sciences appliquées de Zurich. Ses domaines d'enseignement et de recherche recouvrent la théorie financière et la gestion d'actifs, la gestion des risques et les placements alternatifs.

#### Principaux mandats

- Fondation de prévoyance du personnel de SV Group, membre du Conseil de fondation
- Swissbroke Vorsorgestiftung, membre de la commission de placement
- Pensionskasse der Saurer-Unternehmungen, membre du comité de placement
- Caisse de pension d'Argovie, conseiller auprès du comité de placement
- CBL Asset Management, Riga, membre du Conseil d'administration
- LLB Fund Services AG, Vaduz, membre du Conseil d'administration

#### Dr. Isabel Stirnimann Schaller

Membre du Conseil d'administration  
Licence en droit (Université de Saint-Gall), avocate  
Suisse et Péruvienne, née en 1969

#### Parcours professionnel

Isabel Stirnimann Schaller est membre indépendante du Conseil d'administration et membre du comité d'audit depuis 2012, et présidente du comité d'audit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle était associée chez Nobel & Hug Avocats à Zurich jusqu'à mi-2018 et exerce depuis à titre indépendant. Elle est spécialisée en droit bancaire et des marchés financiers ainsi qu'en droit commercial et des sociétés.

#### Principaux mandats

- Fundación Educación, vice-présidente du Conseil de fondation

#### Bernhard Kobler

Membre du Conseil d'administration  
Advanced Management Programme (Insead) et licencié de la Swiss Banking School  
Suisse, né en 1957

### Parcours professionnel

Bernhard Kobler est membre indépendant du Conseil d'administration et président du comité de crédit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et membre du comité des risques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il a débuté sa carrière chez UBS SA, où sa dernière fonction était celle de responsable du Retail Banking pour la région de Zurich. En 1998, il a rejoint la Banque cantonale de Lucerne, dont il est devenu CEO en 2004. De 2015 à 2016, il a dirigé la zone de marché Suisse centrale chez Bank Julius Bär & Co. AG.

### Principaux mandats

- St. Charles Hall Stiftung Paul und Gertrud Fischbacher-Labhardt, président du Conseil de fondation
- GSW Gemeinnützige Stiftung für preisgünstigen Wohnraum Luzern, président du Conseil de fondation
- B. Braun Medical SA, président du Conseil d'administration

### Michael Hobmeier

Membre du Conseil d'administration  
Diplôme d'ingénieur électricien (EPF Zurich) et licence ès sciences économiques (Université de Saint-Gall)  
Suisse, né en 1965

### Parcours professionnel

Michael Hobmeier est membre indépendant du Conseil d'administration et membre du comité d'audit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Michael Hobmeier a travaillé durant dix ans en qualité de partenaire chez IBM Business Consulting Services et chez PwC. En 2003, il a rejoint le groupe Valiant, où il a repris la fonction de CEO de la Banque Valiant en 2005, puis de Valiant Holding en 2010. Depuis 2013, il soutient activement des start-up dans des secteurs d'avenir tels que la fintech et la haute technologie, y compris en tant que CIO de Verve Capital Partners AG.

### Principaux mandats

- Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), président du Conseil de fondation de la Rega

## Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Nom	Fonction	Comité d'audit	Comité de crédit	Comité des risques	Comité du personnel
Fabrice Zumbrunnen	Président (depuis 2018)		Membre		Président
Jörg Zulauf	Vice-président (depuis 2000)	Membre	Membre	Membre	Membre
Irene Billo-Riediker	Membre en tant que représentante du personnel (depuis 2008)				
Dr. Peter Meier	Membre indépendant (depuis 2012)			Président	
Dr. Isabel Stirnimann Schaller	Membre indépendant (depuis 2012)	Présidente			
Bernhard Kobler	Membre indépendant (depuis 2017)		Président	Membre	
Michael Hobmeier	Membre indépendant (depuis 2018)	Membre			

### Rémunération

La rémunération des membres indépendants du Conseil d'administration est constituée de trois composantes: des honoraires de base fixes liés à la fonction de membre du Conseil d'administration, des honoraires fixes supplémentaires liés à l'activité au sein d'un comité ainsi que des conditions préférentielles sur des produits et services de la Banque Migros SA qui sont d'usage sur le marché. La Banque Migros SA peut octroyer à chaque membre du Conseil d'administration des prêts et crédits personnels selon les critères d'appréciation en vigueur dans le secteur bancaire. La rétribution du Conseil d'administration est intégralement versée en espèces, à l'exception des conditions préférentielles.

Les membres salariés du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération. Seule la représentante des collaborateurs reçoit une indemnité de présence fixe pour les tâches remplies en dehors de ses heures de travail ordinaires.

La marche des affaires n'a aucune incidence directe sur le montant de la rémunération. Le comité du personnel du Conseil d'administration fixe le montant des rémunérations. À cette fin, il se réfère à des entreprises comparables et fixe les montants de manière à ne pas créer d'incitations susceptibles de générer des conflits d'intérêt dans l'exercice des tâches.

### Direction générale

#### Tâches

La Direction générale est subordonnée au Conseil d'administration. La Direction générale est chargée de la conduite des affaires de la Banque Migros SA. Ses principales tâches et compétences sont les suivantes:

- définition de la politique commerciale, de la Charte, de la stratégie d'entreprise, de la planification des investissements, des objectifs annuels et du budget
- exécution des décisions du Conseil d'administration
- définition de la structure organisationnelle, élaboration des directives et définition des compétences dans les activités bancaires, sous réserve des compétences du Conseil d'administration
- gestion de la structure du bilan et des liquidités ainsi que gestion des revenus et du risque opérationnels
- respect permanent des prescriptions légales, réglementaires et statutaires, avec notamment élaboration et maintien d'un système de compliance adéquat
- élaboration et entretien de processus internes adéquats, d'un système d'information de gestion approprié, d'un système de contrôle interne ainsi que d'une infrastructure technologique adaptée
- définition des compétences de crédit
- fixation des taux d'intérêt et commissions pour les opérations actives et passives ainsi que pour les autres services
- représentation de la banque à l'extérieur, relations publiques dans l'intérêt de la banque

#### Organisation interne

La Direction générale se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais en règle générale une fois par semaine et sur convocation du président de la Direction générale ou du président adjoint. La Direction générale peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents. Elle prend ses décisions à la majorité des voix présentes.

Les décisions peuvent également être prises par voie de circulaire lorsqu'il s'agit d'affaires de routine ou de décisions revêtant un caractère particulièrement urgent, qu'aucun membre ne demande de délibération orale et que la majorité des membres de la Direction générale est atteignable.

Le Conseil d'administration élit un membre de la Direction générale à la présidence de la Direction générale. Le président de la Direction générale assume les tâches et compétences suivantes:

- traitement et exécution des affaires courantes
- information du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires
- préparation des demandes au Conseil d'administration
- nominations des cadres et collaborateurs avec signature
- participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités

### Membres de la Direction générale

La Direction générale de la Banque Migros SA est composée de six membres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle dispose d'une large expérience bancaire et financière. Le profil de chaque membre de la Direction générale comporte ci-après les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux

entreprises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros SA, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros SA. Aucun des membres n'exerce de fonction publique ou de mandat politique.

#### Manuel Kunzelmann

Président de la Direction générale (CEO)

Exec. Master of Business Administration UZH, économiste d'entreprise HES, Master of Advanced Studies FHO in Business Information Management

Suisse, né en 1974

#### Parcours professionnel

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, Manuel Kunzelmann dirige l'entreprise en tant que président de la Direction générale. Il avait exercé auparavant différentes fonctions de direction auprès de la Banque cantonale de Bâle-Campagne depuis 2009, en dernier lieu en tant que membre de la Direction générale et responsable du domaine d'activités Stratégie et Prestations de marché. Avant cela, il avait travaillé pendant dix ans dans différentes fonctions de direction chez UBS SA.

#### Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros SA, président du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros SA, président du Conseil de fondation
- Aduno Holding SA, membre du Conseil d'administration
- Viseca Payment Services SA, membre du Conseil d'administration

#### Stephan Wick

Membre de la Direction générale (COO & CIO)

Licence en informatique commerciale (Université de Zurich)

Suisse, né en 1965

#### Parcours professionnel

Stephan Wick est membre de la Direction générale depuis son entrée à la Banque Migros SA en 2004 et est en charge de l'informatique et de la logistique de la banque. Il est président adjoint de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007. Avant cela, il a travaillé durant cinq ans à la Bourse suisse comme développeur de logiciels et directeur de projets, et participé dès 1999 au développement du Business Competence Center Operations de Credit Suisse. Il a notamment piloté le projet de nouvelle banque de transactions sur titres à l'échelle du groupe (programme SEC2000).

#### Principaux mandats

Aucun

#### Markus Maag

Membre de la Direction générale

Diplôme fédéral d'expert en économie bancaire

Suisse, né en 1966

#### Parcours professionnel

Markus Maag est membre de la Direction générale depuis 2010 et responsable depuis 2017 du segment Clients privés; de 2010 à 2016, il a dirigé le Premium Banking. Avant cela, il a travaillé pour la région Suisse orientale, d'abord en tant que responsable du Premium Banking, puis en qualité de responsable régional. Markus Maag travaille pour la Banque Migros SA depuis 2004. Auparavant, il a été employé durant de nombreuses années par la Banque cantonale de Thurgovie.

#### Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros SA, membre du Conseil de fondation
- Fondation de libre-passage de la Banque Migros SA, membre du Conseil de fondation
- Caisse de pensions Migros, membre du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros, membre du Conseil de fondation

### Rolf Knöpfel

Membre de la Direction générale  
Executive MBA (Haute école spécialisée Kalaidos) et diplôme fédéral d'informaticien de gestion (IFA)  
Suisse, né en 1972

#### Parcours professionnel

Rolf Knöpfel est membre de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et responsable du service Innovation et Marketing. Auparavant, il a travaillé dans le service Logistique, d'abord en tant que responsable de la gestion des processus, puis comme responsable des projets stratégiques et, enfin, en qualité de responsable du business development. Il est notamment spécialisé dans le développement de produits, de services, de processus, d'applications et de services de business intelligence. Rolf Knöpfel travaille pour la Banque Migros SA depuis 2002. Avant cela, il a été employé pendant plusieurs années par le contrôleur aérien Skyguide où, en dernier lieu, il était en charge de la gestion des données.

#### Principaux mandats

Aucun

### Andreas Schindler

Membre de la Direction générale (CRO & CFO)  
Expert-comptable diplômé, Diploma of Advanced Studies in Banking (Université de Berne)  
Suisse, né en 1971

#### Parcours professionnel

Andreas Schindler est membre de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et responsable du service Gestion des risques et Finances. Avant cela, il était responsable de la Révision interne. Andreas Schindler travaille pour la Banque Migros SA depuis 2011. Précédemment, il a notamment travaillé auprès de la Banque cantonale de Zurich, où il dirigeait la Révision interne, et chez Aduno Holding, en tant que chef de la Compliance et du Contrôle des risques.

#### Principaux mandats

- Esisuisse, membre du comité directeur
- CSL Immobilien AG, Zurich, membre du Conseil d'administration
- Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, membre du Conseil d'administration

### Bernd Geisenberger

Membre de la Direction générale  
Diplômé en commerce  
Allemand, né en 1974

#### Parcours professionnel

Bernd Geisenberger, responsable du segment Clientèle Entreprises, est membre de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Avant de rejoindre la Banque Migros SA, il a travaillé pour une société de conseil en fusion-acquisition à Zurich où il était directeur associé et membre du Conseil d'administration. Auparavant, il a exercé pendant plus de 20 ans différentes fonctions au sein d'une grande banque allemande, en dernier lieu celle de responsable de l'activité PME de la succursale suisse.

#### Principaux mandats

- CSL Immobilien AG, Zurich, président du Conseil d'administration

## Membres de la Direction générale

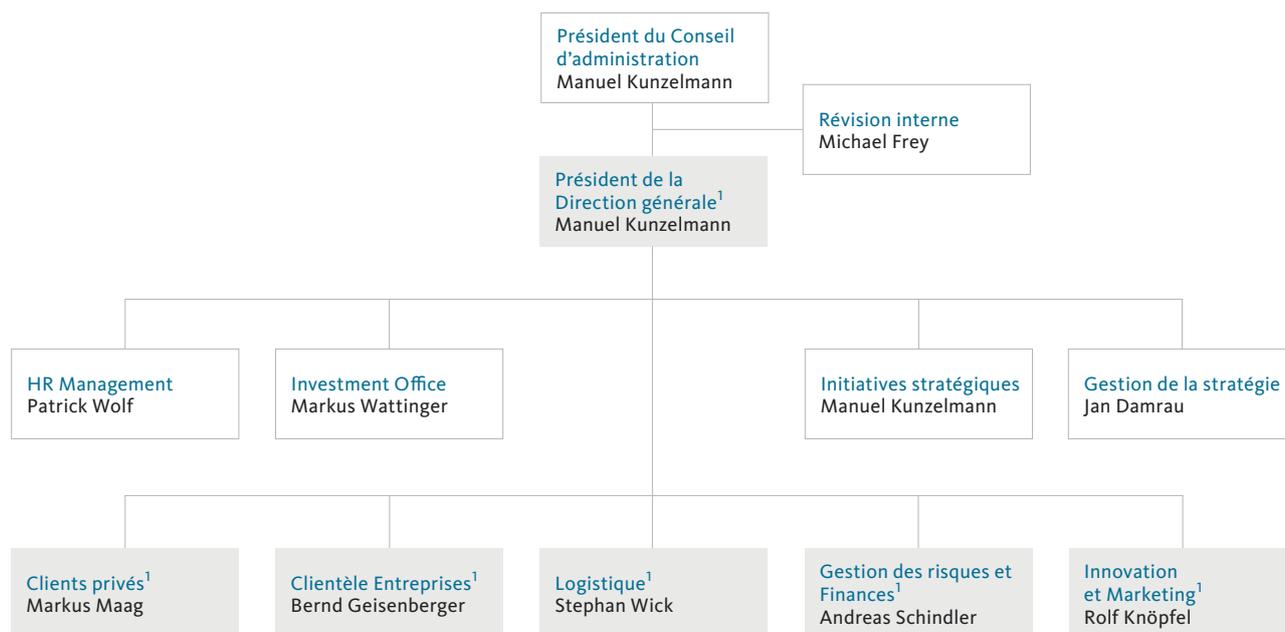
Nom	Année de naissance	Nationalité	Fonction / domaine de compétence	Entrée à la Direction générale
Manuel Kunzelmann	1974	CH	Président de la Direction générale (CEO)	1.5.2020
Stephan Wick	1965	CH	Membre de la Direction générale (président adjoint) Responsable Logistique depuis le 1.11.2004	1.11.2004
Markus Maag	1966	CH	Membre de la Direction générale Responsable Clients privés depuis le 1.1.2017	1.10.2010
Rolf Knöpfel	1972	CH	Membre de la Direction générale Responsable Innovation et Marketing depuis le 1.1.2017	1.1.2017
Andreas Schindler	1971	CH	Membre de la Direction générale Responsable Gestion des risques et Finances depuis le 1.1.2017	1.1.2017
Bernd Geisenberger	1974	D	Membre de la Direction générale Responsable Clientèle Entreprises depuis le 1.9.2018	1.9.2018

### Rémunérations

La rémunération des membres de la Direction générale est constituée de trois éléments: un salaire de base fixe (indemnités forfaitaires comprises), une indemnité de mobilité ainsi que des conditions préférentielles sur des produits et services de la Banque Migros. Aucune rémunération variable (bonus) n'est versée. La Banque Migros SA peut octroyer à chaque membre de la Direction générale des prêts et crédits privés selon les critères d'évaluation en vigueur dans le secteur bancaire. Les membres de la Direction générale ainsi que leurs proches bénéficient des produits bancaires de la Banque Migros aux conditions préférentielles qui sont d'usage sur le marché et s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs de la Banque Migros. Les rémunérations, à l'exception des conditions préférentielles, sont intégralement versées en espèces.

Le comité du personnel du Conseil d'administration examine et définit chaque année, selon son appréciation, le montant de la rémunération fixe des membres de la Direction générale pour l'exercice suivant. Le traitement des propositions relatives à la rétribution de la Direction générale se fait en l'absence de ses membres. Le président de la Direction générale participe notamment avec voix consultative à la discussion sur la rémunération des membres de la Direction générale et soumet une proposition au comité du personnel.

## Organigramme (à compter du 1.1.2021)



<sup>1</sup> membre de la Direction générale

### Organe de révision

La société PricewaterhouseCoopers SA, Zurich (précédemment Revisuisse Price Waterhouse SA), est l'organe de révision de la Banque Migros SA depuis 1999. Elle est désignée par l'Assemblée générale pour une période d'un an. Le réviseur responsable est Hugo Schürmann depuis 2017. Les coûts relatifs à l'audit des comptes annuels et à l'audit prudentiel pour l'exercice 2020 s'élèvent à CHF 571'000. Des honoraires supplémentaires pour un montant de CHF 158'000 ont en outre été facturés par la société d'audit pour des conseils fiscaux et d'autres services d'audit.

### Outils d'information de l'organe de révision

Les rapports de l'organe de révision sont examinés par le comité d'audit du Conseil d'administration et portés à la connaissance de l'ensemble du Conseil d'administration. Le réviseur responsable est en principe présent lors du traitement des rapports par le Conseil d'administration ou le comité d'audit. Chaque année, le comité d'audit examine en outre l'évaluation des risques ainsi que la planification des audits de l'organe de révision qui en résulte, et en discute en présence du réviseur responsable. Le comité d'audit discute régulièrement avec le réviseur responsable de la pertinence des systèmes de contrôle internes et de leur adéquation avec le profil de risque de la banque, ainsi que du rapport sur l'audit des comptes de l'organe de révision et du rapport sur l'audit prudentiel.

Sur la base des rapports et des séances communes avec le réviseur responsable, le comité d'audit évalue les prestations et les honoraires de l'organe de révision et s'assure de son indépendance. La société d'audit et la Révision interne disposent en tout temps d'un accès direct au comité d'audit.

### Stratégie et profil de risque

À l'instar d'autres banques et établissements financiers, la Banque Migros SA est exposée à différents risques. La gestion des risques opérationnels, de crédit et de marché est considérée comme l'une des principales missions de la Direction générale. La gestion des risques se fonde sur la politique de risque qui a été élaborée par le Conseil d'administration et a également fait l'objet de révisions dans le courant de l'exercice. Des informations générales sur le processus de gestion des risques et sur la stratégie de risque peuvent être consultées dans la section dédiée à la gestion des risques du rapport annuel 2020 (pages 17 à 21).

## Régions et succursales (à compter du 1.1.2021)

Responsables	Région Espace Mittelland	Région Nord de la Suisse	Région Suisse orientale	Région Romandie	Région Tessin	Région Zurich
Clients privés	Jean-Jacques Isler	Guido Holzherr	Patrick Weibel	Christian Miserez	Alberto Crugnola	Stephan Kümin
Clientèle Entreprises	Edmund Mayer	Christoph Steiner	Cornelius Pretnar	Dominique Maillard	Paolo Zella	Urs Baumann
Services	Peter Fischer	Martin Kradolfer	Stephan Reichmuth	Laurent Savoy	Giorgio Metelerkamp	Ralph Schürer

### Région Espace Mitelland

Berne: Zeughausgasse, Berne-Brünnen; Bienne, Brigue, Berthoud, Langenthal, Lucerne, Schönbühl, Schwyz, Soleure, Sursee, Thoune

### Région Nord de la Suisse

Aarau, Bâle: Aeschenplatz, Gundelitor; Frick, Lenzbourg, Liestal, Olten, Reinach (BL), Riehen, Zofingue

### Région Suisse orientale

Amriswil, Buchs (SG), Coire, Frauenfeld, Kreuzlingen, Pfäffikon (SZ), Rapperswil, Saint-Gall, Schaffhouse, Wil, Winterthour

### Région Romandie

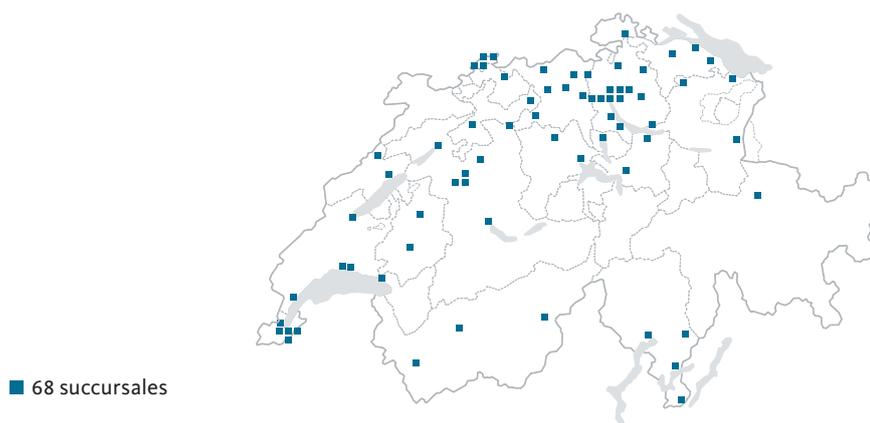
Bulle, Fribourg, Genève: Carouge-La Praille, Chêne-Bourg, Mont-Blanc, rue Pierre-Fatio; La Chaux-de-Fonds, Lausanne: place de l'Europe, rue Madeleine; Martigny, Meyrin-Vernier, Neuchâtel, Nyon, Sion, Vevey, Yverdon-les-Bains

### Région Tessin

Bellinzone, Chiasso, Locarno, Lugano

### Région Zurich

Affoltern am Albis, Baden, Brugg, Bülach, Thalwil, Uster, Wädenswil, Wallisellen Richti, Wohlen, Zoug, Zurich: Altstetten, Limmatplatz, Oerlikon, Seidengasse, Stockerstrasse



### Impressum

Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich, [banquemigros.ch](http://banquemigros.ch)  
 Service Line 0848 845 400, du lundi au vendredi 8-19 heures, samedi 8-12 heures  
 Typographie: Feldner Druck AG, PrePrintStudio